

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 23 juin 2017

La séance est ouverte.

M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)

Bonjour, mes chers collègues. Je vous invite à vous installer. Le benjamin prodigue de l'Assemblée va procéder, d'ici quelques secondes, à l'appel. Je vous remercie toutes et tous de votre présence. Je salue les responsables de services. Je salue la presse qui est venue en force. Il est 14 heures et j'invite Raphaël à procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Merci.

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance publique de notre assemblée.

Cette réunion s'inscrit dans un calendrier budgétaire classique, à travers deux rapports qui vous seront soumis cet après-midi : l'un relatif à la première décision modificative de cette année, l'autre portant sur le compte administratif 2016.

Elle nous permettra également d'adopter quelques décisions importantes, ainsi que notre rapport d'activités annuel dont nous pouvons être légitimement satisfaits.

Ce document reflète en effet, à la fois, la diversité de nos compétences, la rigueur de notre gestion, la proximité de notre action, ainsi que la réalité de notre capacité d'innovation et de modernisation, telles que nous avons tenté de les démontrer au fil des derniers mois.

Il s'agit là d'un constat objectif dont chacun peut vérifier la pertinence, et dont nous pouvons nous réjouir, tout en restant évidemment mobilisés et lucides face aux défis qui nous attendent encore.

A cet égard, permettez-moi de revenir un instant sur le contexte politique national tel qu'il résulte du deuxième tour des élections législatives de dimanche dernier.

Je commencerai bien sûr par exprimer une certaine satisfaction, celle d'avoir assisté à la victoire de la Majorité Alsacienne, notre famille politique, dans cinq des six circonscriptions de notre département.

Je crois que ses candidats ont su, avec beaucoup de sincérité, porter auprès de nos concitoyens, une image de sérieux et de rigueur, ainsi qu'un message d'ouverture mais aussi de vigilance à l'égard de nos nouveaux gouvernants.

Ils ont surtout fait la démonstration de leur bonne connaissance des problématiques locales et de leur attachement profond aux valeurs alsaciennes.

Je tiens ainsi à féliciter tout particulièrement Olivier BECHT et Raphaël SCHELLENBERGER, ainsi que nos collègues suppléantes Brigitte KLINKERT, Bernadette GROFF, Karine PAGLIARULO et Pascale SCHMIDIGER.

Je me réjouis à l'idée de retrouver Olivier et Raphaël à l'Assemblée Nationale, notamment afin que nous puissions défendre ENSEMBLE les intérêts de notre région.

Plus que jamais, la droite et le centre sont légitimes à représenter l'Alsace à Paris ! Et nous le ferons avec TOUTE la détermination que vous nous connaissez.

Plus que jamais également, je suis aujourd'hui convaincu que dans ce contexte international et national de plus en plus complexe et mouvant, les collectivités locales représentent aux yeux de nos concitoyens, un facteur de stabilité, une référence, un repère, un SOCLE à partir duquel tout peut se construire avec pragmatisme et un minimum de sérénité.

J'ai toujours été, et je le serai encore davantage demain, un fervent partisan de la décentralisation. Pas celle qui a été affichée dans certaines lois de circonstance. Pas celle non plus qui a été proclamée haut et fort pour se donner bonne conscience ou pour séduire les électeurs.

Je veux parler d'une VRAIE décentralisation, celle qui redonnerait force à tous les territoires : grandes villes, mais aussi villes moyennes et territoires ruraux.

Je veux parler d'une décentralisation qui traduirait une VRAIE confiance enfin accordée aux élus locaux et aux acteurs de nos territoires.

Dans cet ordre d'idée, je reste convaincu que, dans une certaine mesure et sous certaines conditions, le cumul d'un mandat national et d'un mandat exécutif local pourrait constituer un atout pour nos collectivités. L'un nourrissant l'autre, ils contribueraient ensemble au développement de nos territoires.

Mais j'ai bien compris que ceci était difficile à expliquer. D'autant plus que notre opinion publique a été progressivement conditionnée à voir dans le cumul des mandats, une possible superposition d'intérêts personnels, plutôt qu'une synthèse des pouvoirs et des compétences au service d'une collectivité.

Alors qu'une nouvelle page de notre Conseil départemental va bientôt se tourner, je crois pouvoir dire que "nous avons fait le job", et que nous l'avons même plutôt bien fait.

Pour illustrer ce bilan, il y a d'abord les résultats financiers. Des chiffres plutôt favorables que traduit le compte administratif soumis aujourd'hui à votre approbation.

Des chiffres qui, notamment à travers la baisse des dépenses de fonctionnement, la préservation d'un bon niveau d'investissement, et la faiblesse de notre fiscalité - la plus basse du Grand Est - illustrent des efforts de gestion sans précédent.

Des efforts que la Cour des Comptes elle-même a tenu à souligner, et qui permettent aujourd'hui de repartir de l'avant, après deux années particulièrement difficiles.

A notre actif commun, nous pouvons également citer un certain nombre de réflexions et de politiques nouvelles en faveur de la solidarité, de la réussite éducative, de la cohésion territoriale, de la prévention des risques, de l'optimisation des organisations... et bien d'autres.

Ce sont là autant de dossiers emblématiques de notre volontarisme, mais aussi de notre capacité à réinterroger nos pratiques, à les réinventer, et surtout à innover, comme nous l'avons démontré par exemple à travers notre dispositif RSA/Bénévolat.

Nous avons également réussi, je crois, avec nos collègues bas-rhinois, à entretenir la flamme alsacienne au sein de la région Grand Est.

Ainsi, les deux Départements frères ont posé les jalons des initiatives futures destinées à redonner à notre région historique, une place dans l'organisation institutionnelle française.

Nous avons réalisé la fusion des agences touristiques et économiques. Nous avons fixé ensemble, avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, des axes de collaboration pertinents et cohérents. Nous avons constaté avec nos collègues bas-rhinois, une évidente convergence de vues sur de nombreux dossiers et, plus globalement, sur l'avenir de l'Alsace.

Nous devons donc continuer à avancer sur ce sujet qui parle directement au cœur et à l'âme de nos concitoyens.

Dernier point de ce rapide bilan des deux dernières années, et non le moindre : celui de la cohésion, de l'esprit d'équipe et de la solidarité régnant au sein de notre assemblée.

L'enjeu était de taille en avril 2015, compte tenu de la mise en œuvre d'un nouveau mode de scrutin lors des élections départementales, et du renouvellement très conséquent qui en a résulté.

Et là aussi, je crois pouvoir dire que nous avons réussi le challenge de la symbiose, de la synthèse et de la synergie.

Jusqu'à ce jour, nous avons exercé notre mandat avec humilité et sobriété, en ayant un discours de vérité, et en faisant preuve de volonté, d'unité, et, je pense pouvoir le dire aujourd'hui, d'efficacité dans la conduite des actions qui était attendues de nous.

Il reste aujourd'hui de nombreux défis à relever. Il y a ceux en lien avec la conjoncture internationale et nationale, mais il y a aussi ceux qui relèvent d'une sphère plus locale.

L'économie et l'emploi seront encore et toujours des priorités. Des dossiers tels que Fessenheim et Stocamine continueront à nous préoccuper, en raison de leurs enjeux décisifs.

L'Alsace sera également un sujet récurrent, car essentiel aux yeux de nos concitoyens et déterminant pour l'avenir de nos territoires.

Face à ces enjeux de taille, il faut impérativement que nous restions...de taille à les affronter. Pour cela, nous devons continuer à exercer un mandat d'UNION et d'ACTION, comme nous l'avons fait durant les derniers mois.

Il faut que le Département reste la collectivité inventive et pionnière qu'elle a été dans bien des domaines. Une collectivité qui sait évoluer avec son temps.

Il faut tout simplement que nous démontrions aux administrés, usagers, contribuables et citoyens haut-rhinois, que nous n'avons pas attendu qu'un mouvement s'empare soudainement de notre pays, pour que "ça marche" dans le Haut-Rhin.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Nicolas.

Nicolas JANDER

Mes chers collègues, M. le Président, au nom du groupe UDI et Indépendants, je voudrais féliciter nos excellents collègues devenus députés. La rigueur et la finesse des analyses d'Olivier BECHT en deux parties, deux sous-parties, nous manqueront. La fougue de la jeunesse, voire l'effronterie dans le bon sens du terme de notre excellent collègue, qu'on a appelé parfois « le MACRON de Wattwiller », également.

Je salue également pour cette occasion la qualité du bilan du Président sortant, Éric STRAUMANN, qui ne se limite pas, loin s'en faut, à la réduction de la longueur des résumés des rapports examinés par notre noble Assemblée. Je pense notamment à la politique audacieuse de juste droit en matière de RSA, qui sera à mon avis dupliquée dans le reste du pays dans un avenir assez proche. Et je pense enfin au rétablissement, en deux ans, des finances du Département, mises à mal par le désengagement de l'État.

Notre capacité de désendettement est passée de 7 à 5 ans, alors que le seuil d'alerte est de 12 ans. Notre taux d'épargne brute est de l'ordre de 12 %, quand le seuil d'alerte se situe entre 8 et 10 %. Notre taux d'épargne nette est de 5,6 %, nettement supérieur au seuil d'alerte de 3 %. Ces efforts consentis et assumés politiquement par chacune et chacun d'entre nous ont donc porté leurs fruits et doivent nous permettre d'envisager pour l'avenir, et jusqu'à la fin de ce mandat, une politique d'investissement audacieuse dans ce qui constitue le cœur des compétences du Département. Je pense aux collègues et je pense également à nos routes, que ce soit l'entretien des routes, la réalisation également des projets attendus par la population. Je vise l'amélioration de la sécurité de nos routes, les ronds-points, mais aussi la réalisation des déviations très attendues pour ses effets sur la sécurité et sur le développement économique de nos territoires.

Je souhaite enfin à notre candidate, Brigitte KLINKERT, de fédérer autour d'elle afin que nous établissions ensemble le projet ambitieux pour notre Département. Notre groupe l'attend et y apportera toute sa part. Merci.

Applaudissements.

M. le Président

Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Notre séance de ce jour, comme l'ont rappelé le Président et Nicolas JANDER, notre collègue, suit d'abord les élections législatives. Le résultat de ces élections doit nous interpeller, mais aussi en Alsace en partie nous réjouir. En effet, le parti pris de la nouvelle majorité à l'Assemblée nationale est clairement centralisateur. Peu de place est laissée aux territoires, à leur diversité, à leurs différences ou à leurs richesses. Nous sommes devant un vrai risque de recentralisation des pouvoirs de décision, ce qui serait particulièrement dramatique.

Devant ce choix, nous pouvons néanmoins nous réjouir que les Alsaciens aient, eux, choisi une autre voie : celle d'élus engagés dans leur territoire, proches des préoccupations de la population et attachés aux principes de la décentralisation et de la libre administration des collectivités territoriales. Ce parti

pris alsacien est le fruit de notre histoire. Il est aussi celui de notre engagement sur les territoires. Les Alsaciens nous ont clairement fait savoir qu'ils sont attachés à la proximité et à leurs collectivités. Ils sont aussi et surtout particulièrement attachés à l'Alsace pour laquelle il faut rapidement trouver aujourd'hui une incarnation institutionnelle.

Je tiens, au nom du groupe majoritaire, Unis pour le Haut-Rhin, à féliciter Éric STRAUMANN, notre Président, pour sa brillante réélection à l'Assemblée nationale, et Olivier BECHT pour sa première élection à l'Assemblée nationale. Avec vous, je suis convaincu que nous saurons défendre la place centrale de la liberté des territoires. Cette liberté sera à même de relancer notre économie, de relancer l'intégration et la cohésion sociales et de redresser les finances publiques.

Ce choix, celui des électeurs, c'est aussi celui de la responsabilité. Car c'est dans l'observation des territoires et des collectivités que nous saurons trouver beaucoup de réponses de portée nationale. Deux exemples, qui concernent notre collectivité.

Pour un dialogue constructif, nul besoin de mettre un nom sur une attitude normale et humaniste en Alsace et dans nos collectivités. Ici, nous avons toujours su discuter et débattre de nos différences et décider dans le seul sens de l'intérêt général. J'appelle de mes vœux que cette attitude républicaine exemplaire, dans le dialogue et le débat, au sein des collectivités territoriales, puisse être reproduite au niveau national au-delà de simples mots.

Pour la gestion budgétaire, là aussi, je ne rappellerai jamais assez que, durant les cinq dernières années, les seules économies faites réellement par l'État l'ont été sur le dos des collectivités territoriales. La présentation de la décision budgétaire modificative de ce jour, du compte administratif et du compte de gestion démontreront d'ailleurs l'exemplarité de la gestion de notre collectivité.

Aujourd'hui, *a priori*, c'est ma dernière séance publique au sein de notre Assemblée. Je tiens à vous remercier, chers collègues, pour les collaborations fructueuses et les échanges, même s'ils étaient parfois denses, voire vifs, que nous avons eus ensemble durant deux ans. Le Département du Haut-Rhin est une belle collectivité, au service et proche des habitants du Haut-Rhin. Sans revenir sur le bilan dressé par notre Président, durant deux ans, nous aurons aussi su faire vivre l'âme de notre collectivité et ses spécificités, comme l'excellente politique de rivières, nos brigades vertes ou notre engagement particulier dans l'enseignement artistique spécialisé auquel je suis particulièrement attaché. Nous avons aussi su rapidement moderniser l'outil administratif en changeant parfois radicalement nos outils afin de gagner en efficacité, en efficacité, en coût, tout en maintenant un maximum de dépenses opérationnelles.

L'âme de l'Alsace, qui nous est à tous si chère, nous en sommes directement responsables, nous, ici, dans les collectivités territoriales. Cette âme, responsable et audacieuse, nous l'avons raisonnablement ranimée durant ces deux dernières années. Je souhaite pour l'avenir, face aux tentatives de recentralisation, que nous devenions peut-être un peu plus offensifs dans la défense des territoires, que nous parvenions à sortir de la réserve alsacienne à laquelle nous attachons parfois un peu trop de place. Osons. Osons prendre des risques pour défendre notre territoire et notre Alsace. Osons être à l'initiative et faire preuve de créativité. Osons affirmer haut et fort l'important travail que nous faisons.

À toutes et à tous, je vous souhaite une fructueuse continuation au sein de cette belle collectivité, et je vous assure que vous pourrez compter sur tout mon soutien, tout mon travail et tout mon

engagement de parlementaire pour défendre notre territoire, notre Haut-Rhin, notre Alsace et votre action. Merci.

Applaudissements.

M. le Président

Après le Mozart de Wattwiller, je donne la parole au Vivaldi de Rixheim, Olivier BECHT.

Olivier BECHT

Merci, M. le Président. Je voudrais à mon tour, puisque que c'est ma dernière séance ici en qualité de conseiller départemental – je vous quitterai au mois de juillet –, d'abord, remercier les personnes qui m'ont fait confiance pour les représenter ici au sein de cette Assemblée, nos électeurs, chère Patricia, et puis également vous remercier toutes et tous, à la fois membres de l'Assemblée mais également membres des services, pour les moments passionnants que nous avons vécus ensemble au cours des deux ans et demi qui se sont écoulés – pas tout à fait – depuis notre élection en mars 2015. Je pense que nous avons, collectivement, fait du bon travail jusqu'ici. Et je voulais vous dire que je suis pleinement confiant pour la suite de votre mission. Je sais que, autour de cette Assemblée, dans les services, il y a des gens de très grande valeur, qui sauront porter les engagements qui ont été ceux de cette Assemblée depuis ses origines. Je voudrais dire aussi que je fais pleinement confiance à Brigitte KLINKERT pour diriger les débats de cette Assemblée, et puis pour conduire le Département là où il doit aller, pour que l'Alsace puisse demain être à la fois plus forte et plus prospère. Et je suis certain qu'avec nos collègues, bien sûr, Éric et Raphaël, mais également avec les autres députés alsaciens d'ailleurs, quelle que soit leur étiquette politique, nous saurons construire dans les prochains mois le texte qui permettra de rendre à l'Alsace son statut de collectivité territoriale. On le souhaite, un statut de collectivité particulière, enfin une collectivité à statut particulier, qui puisse nous permettre d'exercer à la fois les compétences qui sont les nôtres aujourd'hui, mais également des compétences nouvelles dont nous avons besoin pour rebondir et puis pour rouvrir ici, dans ce territoire du Rhin supérieur, de nouvelles décennies de prospérité. Je suis sûr que nous aurons l'occasion de nous revoir. Je n'hésiterai pas, même si je ne suis plus élu de cette Assemblée, à venir vous retrouver de temps à autre pour partager de nouveaux moments constructifs pour l'Alsace. Merci.

Applaudissements.

M. le Président

Marie-France.

Marie-France VALLAT

Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, les élections présidentielles et législatives sont derrière nous. La volonté de changement s'est clairement exprimée. On ne peut que constater que les Françaises et les Français qui ont voté ont choisi de donner une large majorité au Président. On ne peut que regretter la lourde abstention observée, qui traduit une profonde insatisfaction. Quoi qu'il en soit, le travail parlementaire doit pouvoir commencer.

La société subit des transformations en profondeur, auxquelles il va falloir donner du sens et trouver à cette société des repères solides. Je souhaiterais que le travail législatif accompagne l'évolution de notre société et garde en mémoire la devise de notre République : Liberté, Egalité et Fraternité. Que les conséquences des lois votées soient pesées. Et que ne soient pas oubliées les conséquences pour les plus fragiles et les plus démunis d'entre nous. La fraternité, parent pauvre de notre devise, est souvent incomprise. J'aimerais partager avec vous à ce sujet les paroles de Jean-Baptiste de FOUCAULD : « La fraternité permet de résister à toute une série de dysfonctions de nos sociétés : la résignation au chômage et à l'exclusion, le relativisme, le repli sur soi et le refus de l'autre différent, la déshumanisation du fonctionnement des organisations, la conflictualité de type corporatiste, la concurrence opérant aux dépens de l'intérêt général. »

Pour conclure, je voudrais vous féliciter, M. le Président, ainsi que nos collègues élus ou suppléants, et vous souhaiter un mandat constructif, au-delà des discours partisans, dans l'intérêt général de notre pays et de ses concitoyens.

Applaudissements.

M. le Président

Plus d'intervention ? On va démarrer avec la Première Commission, avec la présidente MILLION, qui va démarrer avec la communication sur la gestion de la dette départementale.

Lara MILLION

Oui, tout à fait. Cette communication est donc une obligation. Chaque année, nous devons évoquer avec vous la gestion de la dette départementale. Aujourd'hui, on peut dire que, par rapport à cette communication de 2016, nos choix, nos décisions, notre courage politique ont porté leurs fruits. Effectivement, au 1^{er} janvier 2015, nous avons un encours de la dette d'environ 500 M€. Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette est d'un peu plus de 398 M€, ce qui fait environ 100 M€ de réduction d'encours de la dette. 100 M€ d'encours de la dette en réduction pour envisager l'avenir. Nous le verrons tout à l'heure par rapport au compte administratif et à la décision modificative n°1. Nous avons aussi, pendant cette année, restructuré la dette, c'est-à-dire racheté un emprunt et revendu d'autres pour justement pouvoir faire des économies. Ces opérations de restructuration financière nous ont permis de faire des gains, un gain chiffré à 586 000 €. Voilà pour cette délibération, M. le Président.

M. le Président

Des questions ? Si ce n'est pas le cas, on prend acte. Je ne pense pas qu'on le vote. On prend acte de la communication. C'est bien cela ? Pardon, il faut lire le rapport. C'est Fabienne qui va nous lire le rapport, pardonnez-moi.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2016

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2016.

M. le Président

Vous avez remarqué que la prochaine présentation des rapports sera beaucoup plus synthétique. Pas d'opposition sur cette communication ? Pas d'abstention ? On poursuit avec la proposition de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Lara MILLION

Tout à fait. Le payeur départemental établit des états de titres de recettes. Là, il nous propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 156 740,20 €. Ce montant est essentiellement dû à des indus RSA. Cette dépense avait déjà été un peu provisionnée, parce que souvent, effectivement, il y a des indus RSA. Nous avons provisionné déjà ce montant de 123 289,26 €. Une petite perte concernant cette proposition d'admission en non-valeur.

M. le Président

Et nous saluons la présence de notre payeur. Fabienne.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération :

Annexe A

- Décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 156 740,20 € conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.
- Impute cette dépense sur les comptes 6541 et 6542 du chapitre 015 pour 21 225 €, du chapitre 016 pour 1 816,42 €, du chapitre 017 pour 123 289,26 € et du chapitre 65 pour 10 409,52 €,

- Autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 123 289,26 € pour les créances des indus RSA par l'émission d'un titre de recette au compte 7817 du chapitre 78 du budget départemental.

M. le Président

Et on poursuit... Alors, des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On poursuit avec l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme. Lara.

Lara MILLION

Oui, pour un montant de 24 144 €, qui concerne 22 redevables. Voilà.

M. le Président

Fabienne.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux propositions d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 24 144 €, selon l'état joint en annexe.

M. le Président

Opposition ? Abstention ? Adopté. Lara.

Lara MILLION

Nous allons vous présenter un diaporama concernant le compte administratif 2016. Je vous rappelle juste que le compte administratif, c'est la traduction de la réalisation des dépenses et des recettes. Donc, notre première diapo vous évoquera la différence entre le budget primitif et le compte administratif, et surtout, d'ores et déjà, les résultats du compte administratif. Je vous rappelle juste le contexte. Lorsque nous avons élaboré le budget primitif en 2016, il fallait absolument faire des efforts de gestion. Et nos priorités, sous la conduite bien entendu du Président, étaient de rationaliser les dépenses de fonctionnement afin de préserver absolument notre capacité d'autofinancement. Et aussi, nous avons décidé d'augmenter les recettes par l'augmentation des taux de la taxe foncière.

Donc, aujourd'hui, nous pouvons, si vous le voyez bien, remarquer que nous avons un résultat de fonctionnement de 28,9 M€, dû principalement justement à ces diminutions de dépenses de fonctionnement et ces augmentations de recettes, que je vous expliquerai tout à l'heure. Et aussi un résultat d'investissement excédentaire de 14,3 M€, parce que nous n'avons pas terminé toutes les opérations en cours en 2016, parce que, comme vous le savez, nous votons le budget au mois de mars, le temps que nous élaborions, nous faisons les appels d'offres, etc., généralement, les travaux commencent au mois de septembre, et nous avons une réalisation, un taux d'exécution de la section d'investissement qui commence à partir du mois de septembre. C'est pour cela, je vous le rappelle, que, cette année, nous avons décidé de voter le budget au mois de décembre, pour gagner du temps et pour commencer, dès le mois de janvier, la réalisation du budget primitif. Donc, tout cela nous conduit aujourd'hui à pouvoir être satisfaits, malgré la réduction de nos dotations par le gouvernement.

Nos ratios en disent beaucoup plus long que de grandes paroles. Premièrement, l'épargne brute qui est à 104 € par habitant, alors qu'en 2015, l'épargne brute était à 86 €. La moyenne nationale est à 103 € par habitant. Mais surtout, le taux d'épargne brute était à 10,2 %, alors que la zone d'alerte était entre 8 et 10 – n'est-ce pas Nicolas, puisque tu l'as dit aussi, également, tout à l'heure ? Et aujourd'hui nous sommes sortis du rouge, c'est-à-dire que nous ne sommes plus dans la zone d'alerte. Notre ratio de taux d'épargne brute est à 11,9 %, alors que la moyenne nationale est à 10,5. Et surtout, c'est encore plus là que nos résultats sont probants, c'est que le taux d'épargne nette est à 5,6 %, alors qu'il était à 1,8 % et nous étions dans la zone d'alerte en 2015. La zone d'alerte, il ne fallait pas être en-dessous de 3 ; nous étions à 1,8 % et aujourd'hui à 5,6 %. Le travail, l'effort payent. On le voit bien. Je veux aussi en profiter, à nouveau, pour remercier bien sûr le Président, qui m'a toujours soutenue dans ces démarches, mais surtout aussi tous les collègues, parce que cela a été deux années quand même difficiles. Nous avons été courageux et nous prouvons bien aujourd'hui que le courage paie. La capacité de désendettement, on l'a dit, était en 2015 de 6,4 ans. En 2014, de 7,4. Et aujourd'hui, nous sommes à 5 ans.

Maintenant, nous allons expliquer tous les chiffres du compte administratif. Tout d'abord, les dépenses de fonctionnement qui baissent d'un compte administratif à l'autre, comme vous pouvez le remarquer. Les dépenses de personnel baissent de 0,4 M€, ce qui est une prouesse et qui traduit bien sûr la réorganisation, le travail qui a été fait par le Directeur général des services, avec l'appui bien sûr des services, et je voulais aussi les remercier. Alors que l'impact financier du GVT, du protocole parcours, carrière et rémunération, de la revalorisation du point indiciaire évalué à 1,4 M€, aujourd'hui, nous avons en 2016 diminué ce poste de dépense de personnels de 0,4 M€. Nous avons aussi diminué de 7,2 M€ les charges de gestion courante, les frais financiers de 2,6 M€, liés justement à notre restructuration et à notre désendettement, comme je vous en parlais tout à l'heure. Voilà pour les principaux chiffres concernant la baisse des dépenses de fonctionnement. Voilà l'explication de ces dépenses de fonctionnement.

Bien entendu, notre premier poste est celui de la solidarité. Et je vais vous l'expliquer tout de suite. La solidarité, ce sont 370,5 M€ répartis entre l'insertion, les personnes handicapées, la santé, l'enfance et les personnes âgées. Dans ces 370,5 M€, nous avons aussi intégré les salaires des assistantes familiales pour avoir une vision complète. Et aujourd'hui, on peut dire que la solidarité représente 62,1 % des dépenses de fonctionnement totales. Je vous rappelle aussi que le reste à charge concernant les trois aides est toujours extrêmement préoccupant, puisqu'il atteint aujourd'hui 80 M€. C'est-à-dire 80 M€ que ne finance pas aujourd'hui l'État et que le Conseil départemental doit financer directement par ses fonds propres. Donc, la solidarité, 370,5 M€, dont l'insertion, 110,4 M€.

C'est une première, et pour cause : l'allocation RSA a baissé de 1,76 % en 2016, passant d'un montant de 96,2 M€ à 94,5 M€. Cette baisse n'a été possible que parce que le Département a su être volontariste dans ce domaine. Je vous rappelle notre politique, fondée sur le juste droit, visant à mieux accompagner les bénéficiaires dans leur parcours et à étendre les mesures de contrôle. Ce dispositif aura permis d'économiser 3,3 M€ en 2016. Le Département a également pris ses responsabilités par des actions novatrices, plaçant le bénéficiaire du RSA dans un cercle vertueux par le biais du bénévolat. Aujourd'hui, pour votre parfaite information, la plateforme bénévolat RSA, n'est-ce pas chère Josiane, lancée fin du mois de mars 2017, a déjà recueilli plus de 444 offres, c'est ce que l'on m'a dit, émanant d'environ 150 structures, ce qui est véritablement une réussite.

Ensuite, les personnes en situation de handicap, pour un montant de 98,9 M€. Le Département et la MDPH ainsi que leurs partenaires (ARS et rectorat) se sont mobilisés sur le projet « Une réponse accompagnée pour tous », afin de permettre à tous les enfants et adultes handicapés de bénéficier d'un accompagnement adapté grâce à une meilleure coordination des acteurs publics et privés impliqués. Là aussi, cela prouve un dynamisme.

La santé et l'enfance, pour un montant de 83,9 M€. Le Département poursuit la diversification de son offre en maintenant la priorité à l'accueil familial et en favorisant l'accompagnement de l'enfant et de sa famille à domicile et en renforçant le développement d'une offre de services pour le placement en urgence. Mais attention ! Un point de vigilance devra en particulier être observé, concernant l'explosion des dépenses liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés. Au CA de 2016, nous avons « consommé » des finances de 1,87 M€. Au BP 2017, nous avons prévu 2,46 M€. Mais, vous le verrez tout à l'heure, en décision modificative 1, nous allons augmenter ce montant, parce qu'aujourd'hui, nous passons à 3,5 M€ sur ce dossier. Et nous pensons, pour le budget 2018, avoir vraisemblablement environ 5,3 M€ sur justement ces mineurs, ce poste de mineurs non accompagnés. Donc, il faudra être vigilant. Évidemment, il est de notre devoir d'accompagner ces mineurs. Il faut vraiment être vigilant sur ce point. Je voulais vous en parler.

Les personnes âgées, c'est 76,7 M€. Là aussi, le Département travaille actuellement sur un schéma de l'autonomie visant notamment à renforcer ses actions de prévention, à faciliter les parcours de vie, pour éviter les ruptures dans l'accompagnement de la personne. Nous savons aussi que ce poste, peut-être dans quelques années, va être alourdi. La population est vieillissante, on le sait, et il va falloir se préparer aussi à cela.

Sur les ressources humaines, 101,5 M€. Je vous en ai déjà parlé tout à l'heure. Nous avons été vraiment un Département exemplaire en comparaison aussi à d'autres Départements, en diminuant de 0,4 M€, malgré l'impact des autres dispositions, ces dépenses de personnel.

Concernant le transport, je vous rappelle que, depuis la loi NOTRe, la compétence transport a été transférée à la Région au 1^{er} janvier 2017, mais que nous avons toujours la compétence du transport des élèves en situation de handicap. Ce transfert à la Région, sous la houlette de Rémy WITH concernant la négociation des montants de la compétence transport, a été réalisé aussi de façon exemplaire.

Le SDIS, 23,4 M€. Une participation en 2016 qui avait été stabilisée. Je vous rappelle aussi que la restructuration financière et les économies financières ont été réalisées au niveau du SDIS.

M. le Président

Et on peut saluer le colonel CELLIER. S'il peut se lever, peut-être que tous nos collègues ne le connaissent pas. Il était là tout à l'heure. Voilà. On peut l'applaudir.

Applaudissements.

Qui nous vient du Doubs.

Lara MILLION

La dotation aux collègues, pour un montant de 15,2 M€.

Ensuite, la voirie : 7,1 M€. Là aussi, concernant la voirie, je me permets d'apporter un point de vigilance. Les crédits consacrés à la maintenance des routes a baissé de 1,1 M€, passant de 8,2 M€ en 2015 à 7,1 M€ – n'est-ce pas cher Alain ? Ce point de vigilance, tu nous le rappelles à chaque fois : il faudra bien entendu faire évoluer ces montants, parce que la maintenance et les routes, c'est important, sinon nous aurons par la suite des travaux d'investissement beaucoup plus importants.

Voici pour les dépenses, l'explication des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'explication des recettes de fonctionnement, vous pouvez voir qu'en 2016, elles affichent une augmentation de 0,55 %, soit une hausse de 3,7 M€. Je vous rappelle que nous avons décidé, en 2016, d'augmenter la taxe foncière de 5,6 %, ce qui nous a procuré une recette complémentaire. Sans cette augmentation de taux, les recettes auraient baissé de 2,5 M€. Parce que, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, mais je le dis quand même, la dotation globale de fonctionnement avait diminué de 14 M€ au titre de notre participation à la résorption du déficit national. L'État nous avait ponctionné de 14 M€, et c'est aussi pour cela qu'il fallait prendre ces mesures et décider de cette augmentation.

Les recettes de fonctionnement, vous le voyez, avec la structure de la fiscalité directe et indirecte de 241,4 M€, qui est majoritairement constituée de la taxe foncière. Et je vous rappelle également que notre taux reste parmi les dix plus bas de France et le premier au sein de la grande Région Est. Ensuite, nous avons la CVAE, qui a baissé d'ailleurs de 0,11 M€. Voilà sur la fiscalité directe.

La baisse des dotations, que ce soit les dotations de fonctionnement ou les dotations de la décentralisation, globales de la décentralisation, depuis 2012, nous avons été impactés par ces baisses, qui ont bien entendu été redistribuées à l'État, pour un montant de 35,4 M€.

Concernant la section d'investissement, nous avons investi 62,7 M€. Donc, on va vous montrer la structuration de ces dépenses. Je pense qu'il est peut-être plus intéressant de vous les expliquer en image. Donc, on peut peut-être poursuivre.

Concernant les réseaux et l'infrastructure, pour un montant de 24,76 M€... On peut passer la diapo suivante. Voilà ce qu'a investi le Département, pas qu'en 2016, puisqu'il s'agit souvent de travaux sur plusieurs années, mais en 2016, évidemment, le budget était impacté par des montants concernant ces dossiers. Nous avons Rouffach, liaison A35-RD83-RD18bis. C'est un projet de 18,6 M€, qui a impacté notre Compte administratif de 2016 pour un montant de 1,2 M€. Riedisheim, l'aménagement du carrefour des ponts SNCF, un projet de 10,9 M€. Mulhouse, voie de contournement, 10,6 M€. L'opération de maintenance des ouvrages d'art à Illzach pour 1,5 M€. Ostheim, l'aménagement de

trois zones de mobilité de la Fecht – ce sont des exemples, évidemment ; c'est pour vous montrer un peu toutes les opérations et les natures d'opérations que nous investissons – pour un montant de 75 000 €. Ammerschwihr, réalisation de la passe à poissons, pour un montant de 86 000 €. L'environnement aussi, pour un montant total de 7,43 M€ avec des travaux de renforcement de digues. Et puis, bien entendu, l'enseignement, avec les collèges. Vous le savez, j'en dirai un petit mot tout à l'heure sur le plan pluriannuel d'investissements qui est en train de se réaliser concernant les collèges, ce plan qui se montera environ à 150 M€. Il y a de quoi faire. Là, déjà, à Thann, la réfection des façades et de l'accessibilité du collège avait été réalisée. C'est une opération 2016-2017 pour un montant de 620 000 €. La restructuration du collège Mathias Grünwald à Guebwiller pour 750 000 €, aussi sur deux ans, 2016-2017. Et la culture, la jeunesse, le sport, avec un exemple : les travaux de restructuration du musée Unterlinden. Il s'agit d'un contrat de plan État-Région où le Département a mis 900 000 € sur ce dossier-là. Culture, jeunesse et sport, 7,93 M€, avec notre médiathèque départementale à Altkirch. Une opération totale de 6,7 M€. Et le développement économique avec des subventions comme le camping de l'Ill à Colmar, avec des travaux d'aménagement, ainsi que l'Hôtel des Berges, avec également une subvention – nous avons donné, pour un montant de 100 000 €. Et les travaux pour compte de tiers, à Oberhergheim : ici aussi, un exemple de notre investissement.

Voilà le Compte administratif en images, avec des exemples. Je vous rappelle les éléments les plus importants. Notre encours de dette a diminué de 484,5 M€ à 398 M€ en deux ans, c'est-à-dire environ 100 M€ d'encours de dette en moins. La dette par habitant diminue. La restructuration de la dette nous a permis de gagner 586 000 €. Nous n'avons pas souscrit de nouvel emprunt en 2016, parce que, comme les travaux n'ont pas été terminés dans l'année, il était inutile de souscrire un emprunt si nous n'en avons pas besoin. Et, bien entendu, une dette qui diminue, une annuité de la dette qui diminue pour nous permettre d'envisager l'avenir moins difficilement que nous pouvions l'imaginer encore il y a deux ans.

Si l'on reprend la présentation par chapitre du Compte administratif 2016, vous pouvez remarquer que la section de fonctionnement présente, comme je vous l'ai dit, un résultat excédentaire de presque 29 M€. La section d'investissement présente un résultat excédentaire d'un peu plus de 14 M€. Ce qui veut dire que, tout à l'heure, nous aurons à affecter le montant excédentaire de 43 173 880,65 €, montant issu de l'excédent du Compte administratif.

M. le Président

Merci pour cette présentation. Olivier.

Olivier BECHT

Je voulais simplement remercier, comme à chaque fois, Lara, pour la rigueur avec laquelle elle gère les finances du Département. À titre de boutade, dire que c'est presque dommage de partir maintenant, parce que, depuis deux ans, on nous dit : il faut faire des économies, il faut se serrer la ceinture, il n'y a plus de sous. Et là, avec Raphaël, on est obligés de partir au moment même où les caisses se remplissent de nouveau, et donc où j'espère qu'on va pouvoir retrouver des perspectives d'investissement.

M. le Président

Vous pouvez rester. Vous n'êtes pas obligés de nous quitter.

Olivier BECHT

C'est vrai. C'est vrai.

M. le Président

C'est vous qui avez choisi.

Olivier BECHT

C'est vrai. Non, ce n'est pas le cas.

M. le Président

Moi, je reste.

Olivier BECHT

Oui, je sais. Mais tu n'es pas, si tu veux, tu n'es plus élu municipal.

M. le Président

Je peux le redevenir.

Olivier BECHT

Tu n'es plus élu municipal et j'avouerai que...

M. le Président

Tu n'as pas besoin de te justifier. On a compris.

Olivier BECHT

J'aurais beaucoup, beaucoup de mal à expliquer aux Rixheimois qui ont voté pour moi à 82 % dimanche dernier que je les abandonne. Donc, je fais un choix qui est, non pas un choix de la raison, mais qui est un choix du cœur.

M. le Président

Les Houssenmois m'ont élu à 81 % alors que je n'y suis plus, tu vois. Merci au Vivaldi de Rixheim d'avoir ainsi répondu à l'Édith Piaf de Mulhouse. Philippe TRIMAILLE.

Lara MILLION

(Hors micro.) C'est là où je dis : « Non, je ne regrette rien. »

M. le Président

Je n'ai rien dit de plus.

Amusement des élus. Applaudissements.

Je t'ai tendu un peu la perche. Maintenant, il faut que je trouve un chanteur pour chaque intervenant. Alors, Philippe TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

J'aime bien, moi, cette ambiance d'après campagne, où tout le monde est joyeux.

M. le Président

Tu vas nous casser l'ambiance, je le sens.

Amusement des élus.

Philippe TRIMAILLE

Ce n'est pas, en tout cas, mon intention. Mais parfois, effectivement, cela peut échapper à notre maîtrise. Olivier a très bien rappelé quelle est la responsabilité qui revient maintenant à ceux qui restent, effectivement, maintenant que les comptes sont assainis. Mais, à ce propos, je pense qu'on peut, pour le moins, adresser des remerciements aux contribuables haut-rhinois, pour leur contribution à l'assainissement des finances départementales. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'on leur a demandé d'y contribuer. Je pense que nous pouvons aussi adresser des remerciements à nos partenaires et aux associations pour l'effort qu'ils ont eu à faire en s'adaptant à la diminution des subventions et, ainsi, en contribuant eux aussi au rétablissement des finances départementales. Bien évidemment, je souhaite adresser des remerciements à notre administration, à laquelle des efforts aussi ont été demandés dans le cadre de l'optimisation de nos dépenses de fonctionnement, à hauteur de ce qui était présenté par Lara MILLION tout à l'heure. On peut se réjouir que tout cela n'ait pas été fait en vain, puisque, effectivement, le résultat est là et nous avons effectivement, Olivier, maintenant, une bonne base sur laquelle nous devons nous appuyer pour consolider le sens que devra prendre la politique départementale du Haut-Rhin dans le cadre du renouvellement de la présidence.

Comme vous le savez, dans ce contexte, ce n'est pas nouveau, mais je le rappelle quand même, j'en appelle à un véritable pacte fiscal, par lequel nous nous engagerions à ne pas augmenter les taux, à

condition que l'État ne diminue plus ses dotations. Évidemment, c'est la condition. On ne peut prendre un engagement que si ce partenaire reste fiable. Mais, avec cette condition, je pense qu'on est en mesure de prendre un tel engagement, bien sûr, en maintenant nos efforts d'optimisation des dépenses. Mais aussi, et là aussi, ce n'est pas nouveau, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, en incitant à une plus grande implication citoyenne des habitants, parce que je pense qu'il y a là un gisement de richesse humaine à exploiter pour pouvoir faire encore mieux sans dépenser pour autant plus.

Je pense aussi qu'il faut que l'on soit très clair sur ce que doivent être nos priorités. Et pour moi, les deux priorités fondamentales, c'est le développement économique – parce que, sans le développement économique, nous n'avons pas de richesse – et également la préparation de l'avenir à travers l'éducation et la formation. Or, le rétablissement de l'épargne brute, tel qu'il a été présenté tout à l'heure, nous donne des marges de manœuvre, y compris en matière d'emprunt, sachant que nous sommes encore actuellement dans une période de taux bas. On a vu que notre endettement est plus que raisonnable. À mes yeux, cela constitue une marge de manœuvre que nous pouvons aussi exploiter. Mais, et cela, je l'ai aussi déjà dit, je considère qu'il ne faut pas que nous dimensionnions notre ambition à nos moyens, mais que nous cherchions au contraire les moyens de notre ambition. Cela peut se faire à travers ce qui est annoncé comme devant être un plan d'investissement de l'État. À nous de nous y inscrire pleinement, de sorte que cela nous donne des moyens supplémentaires au service de notre projet de développement. Cela passe également par des partenariats accrus et renforcés avec les autres collectivités, et tout particulièrement avec le Bas-Rhin, dans la mesure où nous pouvons aller encore plus loin dans notre démarche de mutualisation des moyens et des ressources avec le Département du Bas-Rhin. Je pense également, je crois que c'est quelque chose de fondamental, que nous devons travailler avec la Région pour actionner au maximum l'effet proximité qu'apporte notre collectivité, et cela peut aller jusqu'à passer par des délégations de compétences. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il faut vraiment qu'on ait un dialogue maintenant, approfondi et dynamique, avec la Région, parce qu'il y a là également des ressources qui doivent pouvoir profiter en proximité à notre territoire.

Tout cela, c'est ce que j'ai appelé un pacte de croissance, que nous devons passer pour le Haut-Rhin avec l'ensemble de nos partenaires. Comme vous le savez, ce sont là des propositions, que j'ai déjà proposées, pour servir à la construction du consensus autour de la candidature unique de la nouvelle présidence, qui sera alors le pilote d'un projet de développement de notre territoire. Merci.

M. le Président

Merci pour cette intervention. Dans le programme d'Emmanuel MACRON, que personne n'a lu pendant les élections, je pense, puisque c'était pollué par autre chose, il annonce une baisse des dotations aux collectivités locales de 10 Mds€. 10 Mds€ de baisse. Lara a fait le calcul. L'impact probable pour notre collectivité : aux alentours de 7 M€ par an pendant cinq ans. Cela veut dire qu'on va se retrouver avec 35 M€ en moins de dotations de l'État d'ici cinq ans. Ce qui, en chiffres, se traduirait par une augmentation théorique de la fiscalité de 35 %. Je pense que personne ici n'envisage une augmentation de la fiscalité de 35 %. Ce qui veut dire qu'il faudra encore poursuivre les efforts que nous avons menés. Je laisse répondre Lara, et ensuite, tu peux intervenir.

Intervention hors micro d'un élu.

Lara MILLION

Non, il n'a pas cassé l'ambiance. Il a toujours été réaliste. Et c'est quand même...

M. le Président

Tu as dit : sous réserve qu'il n'y ait pas de baisse de dotation : je peux déjà vous l'annoncer, la baisse des dotations. Et elle est déjà très claire. Elle sera, pour notre collectivité, à l'échéance de 35 M€.

Intervention hors micro d'un élu.

Il y a un programme qui a été annoncé par le Président de la République, qui dispose d'une large majorité, même sans les constructifs, pour le faire appliquer. Lara.

Lara MILLION

Nous rêvons tous, et nous l'avons déjà tous dit, de ne pas augmenter les impôts. Cela n'a pas été facile pour nous de les augmenter en 2016. Je vous rappelle que nous ne les avons pas augmentés en 2017. Mais évidemment, une gestion financière, c'est de la responsabilité, je n'arrêterai pas de le dire, et nous ne savons pas encore à quelle sauce nous allons être mangés. Donc, tout à l'heure, en décision modificative, je te dirai encore tout ce que nous avons à faire en plus, avec peut-être cette baisse de dotations par rapport aux 10 Mds€. Mais nous avons assaini la situation, malgré tout. Encore une fois, merci à tout le monde.

M. le Président

Des questions ? Des observations ? Philippe, tu voulais rajouter quelque chose, non ? Alors, tu peux couper le micro ? Fabienne, pour la lecture du rapport.

Fabienne ORLANDI**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au compte administratif 2016, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- arrête le compte administratif 2016, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 46 072 284,82 €, dont 43 173 880,65 € pour le budget principal, 1 614 719,41 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 1 283 684,76 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Energie,
- approuve les maquettes du compte administratif 2016 jointes à la présente délibération,
- donne acte au Président du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

M. le Président

Merci. Nous passons au Compte de gestion. Il faut que je quitte la salle.

Rémy WITH

Je mets aux voix le Compte administratif. Qui est-ce qui vote pour ce Compte administratif ? Merci. Je vois toutes les mains se lever. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Aucune. Merci. Le Compte administratif est donc adopté à l'unanimité. On peut rappeler le Président. M. le Président, votre Compte administratif, le dernier en principe, que vous aurez l'occasion d'apprécier, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président

Très bien. Merci de votre confiance. J'ai croisé une assistante du cabinet. Elle m'a dit : « Vous faites quoi, M. le Président, dans le couloir ? » Je lui ai dit : « Les résultats n'étaient pas bon, ils m'ont mis dans le coin. » Merci pour le Compte administratif. J'avais perdu de vue que je devais quitter la salle. On poursuit avec le Compte de gestion 2016.

Lara MILLION

M. le Président, il vous est proposé d'approuver le Compte de gestion du budget principal et les comptes de gestion du budget annexe de la Cité de l'enfance, de la Régie départementale de production d'énergie électrique. Et il est en adéquation, bien entendu, avec le Compte administratif que je viens de vous présenter.

M. le Président

Fabienne.

Fabienne ORLANDI**COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget principal et les comptes de gestion des budgets annexes de la Cité de l'enfance et de la Régie départementale de Production d'énergie électrique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Constate que le compte administratif 2016 du Département et ceux des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Énergie Électrique) sont en parfaite conformité avec les comptes de gestion afférents à l'exercice 2016.
- Arrête les comptes de gestion 2016 du payeur départemental retraçant les écritures du budget principal et des annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Énergie Électrique).

M. le Président

Opposition ? Abstention ? Adopté. Et on attaque la DM.

Lara MILLION

Donc, la décision modificative 1. Après le vote du budget, vous le savez, nous pouvons modifier ce budget, en dépenses et en recettes, que ce soit en section de fonctionnement ou en section d'investissement. Il serait peut-être bien de mettre le diaporama. Donc, là aussi, des modifications, comme vous allez pouvoir le constater.

Concernant la section de fonctionnement, en dépenses, nous avons des dépenses nouvelles pour un montant de plus de 2 271 000 €, et des dépenses minorées pour un montant de 2,2 M€. Nous pouvons évoquer ce que je vous disais tout à l'heure : l'augmentation de l'accueil spécifique des mineurs non accompagnés. Nous sommes d'ores et déjà en décision modificative n°1 et de proposer une augmentation de plus de 1 M€ pour faire face à l'afflux justement de ces mineurs non accompagnés, que nous devons accompagner. Ça, c'est pour les montants. Les autres, vous le voyez. L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, également. Ce que je viens de vous présenter tout à l'heure. Et les dépenses minorées. Deux points importants : une diminution de la tarification des établissements et des services politiques « protection de l'enfance » pour un montant de 675 000 €, et la tarification des établissements politiques personnes en situation de handicap pour un montant de plus de 1 M€. Ce n'est pas une baisse d'aides que nous faisons, mais c'est plutôt une gestion beaucoup plus fine et efficace qu'ont réalisée, par rapport à la tarification, les services. Et, là aussi, je me permets de les féliciter. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons des recettes complémentaires pour plus de 3 M€. À signaler, les indus RSA, pour un montant de 400 000 €. Mais, là aussi, je vous alerte. Attention, ce n'est pas parce que nous avons aujourd'hui 400 000 € que nous allons pouvoir les recouvrer. Cela, c'est toujours la difficulté des indus RSA. Dans le cadre de l'APA, des notifications de la CNSA pour un montant de 594 000 €. Des notifications en matière de handicap pour 204 000 €. Et surtout, un ajustement lié aux notifications de recettes complémentaires concernant la taxe foncière, la CVAE, les recettes fiscales, pour un montant de plus de 1 M€. Ce qui fait que nous avons aujourd'hui 3,3 M€ de recettes complémentaires.

Je vous rappelle que, pour les dépenses de fonctionnement, nous avons un delta de 66 000 € entre les dépenses nouvelles et les dépenses minorées. C'est-à-dire que nous avons un excédent de fonctionnement de plus de 3,2 M€ en DM1. Et c'est pour cela que nous allons les utiliser pour augmenter nos dépenses d'investissement en DM1 concernant des dépenses nouvelles.

Les dépenses nouvelles, vous pouvez les voir, pour un montant de plus de 2,9 M€. Là aussi, on peut citer le CPER, l'A36 à Mulhouse (400 000 €), les travaux et études sur ouvrages d'art (par exemple, le pont traversant la voie ferrée à Wettolsheim pour un montant de 180 000 €, qui est compris dans les 240 000 €). La signalisation horizontale, c'est une volonté. Le marquage au sol sera fait cette année pour un montant de 475 000 €, parce que nous avons des recettes complémentaires. Il n'avait pas été fait depuis deux ans. Donc, c'est pour cela qu'il fallait absolument pouvoir le faire. Les travaux sur la RD, notamment l'itinéraire routier entre Belfort et le port autonome – mais je sais qu'Alain va nous en parler tout à l'heure – pour un montant de 532 000 €, avec une aide du Grand Belfort pour un montant de 340 000 €, n'est-ce pas ? Bien. Itinéraires cyclables, pour un montant de 586 000 €. Voilà les grandes lignes des dépenses d'investissement nouvelles de plus de 2,9 M€.

Sur les dépenses minorées, ce sont surtout des réajustements de crédits, pour un montant de 156 000 €. Ce qui nous fait un total de dépenses d'investissement de 2,8 M€ environ.

Nous avons également des recettes complémentaires pour un montant de 201 000 € en section d'investissement, et des ajustements de recettes sur la politique « routes » pour un montant de 221 000 €, ce qui nous fait un déficit d'investissement, c'est-à-dire des dépenses nouvelles d'investissement, pour 2 814 645 €.

Donc, où en sommes-nous par rapport à cette Décision Modificative 1 ? Nous avons des dépenses de fonctionnement pour un montant de 66 000 €. C'était le delta, je vous rappelle. Recettes de fonctionnement de plus de 3,3 M€. C'est-à-dire que nous avons un excédent dans cette Décision Modificative, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, de 3,2 M€. Nous avons des dépenses d'investissement complémentaires pour un montant d'environ 2,8 M€, des recettes d'investissement en négatif pour plus de 19 000 €. Ce qui nous fait un déficit d'investissement de plus de 2,8 M€. Mais la Décision Modificative reste excédentaire, pour un montant de 441 149,41 €.

Donc, nous avons une Décision Modificative excédentaire de 441 000 €. Nous avons un Compte administratif excédentaire de 43 M€. Et le montant total à affecter est de 43,6 M€. Donc, quand je dis cela, je suis sûre que Philippe TRIMAILLE se voit déjà dépenser 43 615 000 €, n'est-ce pas ? Comme je le disais tout à l'heure, nous avons déjà fait des prospectives.

Pour calmer les ardeurs de chacun, mais on peut toujours rêver, évidemment, une politique volontariste sera bien entendu menée. Cela, j'en suis persuadée. Il faut quand même maintenir la garde, si je peux me permettre de dire cela. Déjà, notre plan pluriannuel d'investissements pour un montant d'environ 150 M€. Ensuite, un réajustement de la maintenance routière pour 18 M€. Parce que, comme on le disait tout à l'heure avec Alain, il faut être vigilant sur ce dossier. Il faut absolument qu'on intègre des travaux sur les barrages, pour 6 M€. On a aussi une construction d'un silo pour les archives, dans la planification, pour 6,4 M€. Et puis, surtout, des engagements juridiques, que nous avons encore dans les tiroirs, entre 2017 et 2021, pour un montant de 123 M€. Et des engagements non juridiques : [ce sont] tous les dossiers dans les tiroirs qui n'ont pas encore été validés, pour un montant de 316 M€. Ce qui veut dire, comme cela, à la louche, un investissement sur plusieurs années, envisagé, de 600 M€. Je vous rappelle que, mais ce n'est pas le cas, j'ai bien entendu, si nous voulons garder l'encours de la dette, si nous ne voulons pas augmenter l'encours de la dette, nous pouvons faire un emprunt chaque année de 42 à 45 M€. D'accord ? Cela veut dire que, pour 600 M€, si on fait un emprunt de 45 M€ – il y a encore des recettes propres, mais on met quand même quelques années pour faire ce qu'il nous reste à faire. Je pense qu'effectivement, comme nous avons assaini la situation, nous allons pouvoir emprunter un peu plus que 43 à 45 M€. Mais la situation est là, aujourd'hui, dans nos tiroirs, il y aura des priorités. Les engagements non juridiques, on n'est peut-être pas obligés de les mener. On en a peut-être d'autres, etc. Ce sera un vrai travail à réaliser lors aussi des Orientations budgétaires. Dans ce cas-là, on pourra décider ensemble du montant à affecter, des priorités. Mais nous avons quand même aujourd'hui 600 M€ dans les tiroirs, à faire, à dépenser – pas 600 M€ pour nous.

En même temps, je me permets de vous rappeler qu'il faut aussi être vigilant sur le vieillissement démographique.

Sur le risque sur l'APA, le dynamisme de la PCH, l'augmentation préoccupante du nombre de mineurs non accompagnés – on en a parlé tout à l'heure. On n'a aucune visibilité sur la charge liée au RSA. On ne voit pas véritablement où cela peut nous mener. On ne sait pas, ce que vient de dire le Président, la poursuite par rapport au prélèvement sur la DGF. Les 10 Mds€, c'était bien dans le

projet présidentiel. Nous savons très bien qu'il risque quand même d'y avoir encore des prélèvements sur le Conseil départemental et sur les autres collectivités. On ne connaît pas encore l'évolution des droits de mutation, l'évolution de l'implantation des entreprises et donc de la fiscalité des entreprises. Et aussi, on ne connaît pas l'augmentation sur les dépenses ressources humaines, le glissement vieillesse technicité, le point d'indice. Il reste quand même aujourd'hui des points de vigilance, des points d'alerte, même si nous sommes sortis de la zone rouge.

Donc, comme nous sommes prudents, nous n'allons pas dépenser tout de suite ces 43 615 000 €. Et nous vous proposons, dans la décision d'affectation, de diminuer l'emprunt pour 2017. C'est-à-dire, nous avons mis en budget 47 M€ d'emprunts. On le passera à 24 M€, évidemment, pour pouvoir plus emprunter en 2018. Et puis aussi d'intégrer l'annulation du titre contentieux SNCF Réseau. Je vous rappelle que nous avons un contentieux, que nous avons mis un titre de recettes, qu'il faut maintenant annuler, parce que nous ne savons pas si nous allons recevoir l'argent ou pas. Donc, en dépenses imprévues en annulation de titres pour un montant de 10 M€ chacun. Voilà la proposition de l'affectation du Compte administratif et de la Décision Modificative que je vous propose. Merci.

M. le Président

Merci Lara. Philippe.

Philippe TRIMAILLE

Merci. Je comprends Lara, qui est bien entendu dans son rôle de financière aux ordres des chiffres.

Lara MILLION

(Hors micro.) Non !

Protestations.

M. le Président

Tant que ce n'est pas du Grand Capital, ça va.

Philippe TRIMAILLE

Dites, les Républicains, on se calme. Mais moi, je ne suis pas un financier. Je ne suis pas un financier, et c'est pourquoi vous comprendrez également que j'aimerais qu'on arrête de subir les circonstances, parfois créées par d'autres, comme l'État, et si on reste passifs à ne rien faire, prochainement, la Région, pour redevenir au contraire maîtres de notre destin. Évidemment, je parle du destin de notre territoire. Ce n'est pas nouveau, je le dis déjà depuis longtemps. Moi, j'aimerais qu'on dépasse une simple approche comptable de la gestion du Département, pour passer à une politique au service d'une vision ambitieuse pour le département. Évidemment, quand je dis cela, notre financière nous dit : « Il ne faut pas rêver. » Oui, mais moi, je ne suis pas un financier, et moi, je dis : essayons plutôt de réaliser le rêve que nous partageons avec les habitants de notre département, à savoir celui d'un Haut-Rhin et d'une Alsace qui redeviennent terre de croissance et de prospérité. C'est ce que j'ai

proposé tout à l'heure en disant : mais allons chercher les moyens. Mais je ne vais pas vous refaire le topo. Merci.

M. le Président

Josiane.

Josiane MEHLEN-VETTER

M. le Président, merci. Nous avons déjà plusieurs fois évoqué aujourd'hui le RSA. Et c'est vrai que notre collègue, quand elle dit qu'on ne sait pas quelle sera la situation demain, elle n'a pas tout à fait tort. Néanmoins, je ne peux pas laisser passer cette opportunité quand même de rappeler que, grâce à toutes les actions qui ont été faites par les services et par la volonté de notre Assemblée, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA dans notre département a baissé considérablement cette année. Et je crois que c'est quand même quelque chose qu'il faut remarquer. La baisse est deux fois et demie plus soutenue que celle du niveau national. Donc, cela veut vraiment dire quelque chose. Et c'est ce chiffre-là qui, aujourd'hui, est intéressant, parce qu'il ne s'agit pas simplement d'un chiffre de sommes versées de manière indue ou qu'on aura peut-être du mal à récupérer, comme Lara l'a dit tout à l'heure, mais, bien au contraire, de sommes qu'on ne va pas avoir à verser. Et ça, c'est intéressant. C'est à la fois, bien sûr, conjoncturel, parce qu'il y a quand même une petite reprise de l'emploi. Mais c'est aussi lié à notre position de contrôle, surtout à l'entrée du processus. Là-dessus, je crois que, cela semble un peu couler de source, mais sachez que c'est quelque chose qui est très important, très sensible, toujours dans cette notion de juste droit. Celui qui a droit à cette aide, il doit l'obtenir. Mais c'est bien à l'entrée et au niveau de ce contrôle-là que cette baisse considérable du nombre de foyers allocataires a été repérée ou a pu être ainsi enregistrée. Donc, je crois que c'était vraiment le moment de le dire. Grâce à ce travail que nous avons fait, c'est quelque chose de très important.

M. le Président

Donc, effectivement, on a à peu près 2 000 en moins sur les 20 000 qu'on avait il y a deux ans, de familles bénéficiant du RSA. Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, M. le Président. J'aimerais rebondir un petit peu sur les propos d'Olivier et de Philippe. Olivier qui soulignait à juste titre que c'est maintenant qu'on a serré la ceinture pendant deux ans, [que] vous allez pouvoir dépenser. Mais ce sur quoi je voudrais réagir surtout, c'est que finalement, on n'a pas seulement serré la ceinture et restructuré pendant deux ans. On a mis à profit ce temps pour préparer les investissements de demain. Je crois que ça, il faut aussi qu'on le dise pendant deux ans. On a travaillé sur un état des lieux du patrimoine départemental, et je pense notamment à la mise en place du Livre blanc sur les collèges, à la préparation du PPI sur les collèges, qui vient. Et, quelque part, une bonne gestion. Bien sûr que [ce sont] des finances tenues rigoureusement. Mais [ce sont] aussi des dépenses correctement préparées. Et des dépenses correctement préparées, [ce ne sont] pas des dépenses qu'on exécute dans la précipitation. Et je crois que la proposition de l'affectation, là, elle correspond à cette logique. C'est-à-dire : on n'est pas encore prêts pour un certain nombre de dépenses, parce que le projet, le rêve qu'on porte pour les Haut-Rhinois, on est encore en train de le

formaliser techniquement. Et, tant que la formalisation technique n'est pas prête, cela n'a aucun sens de faire un rêve budgétaire en inscrivant des crédits qu'on n'arrivera pas à dépenser. Donc, moi, je pense que l'affectation qui est proposée, elle est de bon sens. Et puis, finalement, elle est, elle correspond à ce que pourrait être un rêve alsacien, qui est d'abord un rêve d'équilibre et de raison.

M. le Président

Lara

Lara MILLION

Je voulais juste me permettre de rebondir sur un terme. C'est tellement facile de dire qu'on a une approche comptable. Et je m'insurge là-dessus. Car, être financier, ce n'est pas être que comptable. Et cela m'énerve d'entendre cela, et je me permets de le dire.

M. le Président

Il a quand même réussi à t'énerver, alors.

Lara MILLION

Non, parce qu'en fait, cela rejaillit sur vous tous. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que, si nous avons eu tous une approche comptable, parce que je rappelle quand même que tout le monde a voté le Budget, me semble-t-il, enfin en partie, me semble-t-il, d'ailleurs... Si nous avons eu une approche comptable, quand nous avons pris les dossiers en main, j'aurais tout simplement dit : « Écoutez, les enfants, vous me faites - 8 % partout et débrouillez-vous ». Cela, c'est une approche comptable, qui peut être comptable. Qu'est-ce que nous avons fait, tous ? Nous avons fait, en 2015, en 2016, des réunions. Rappelez-vous : 60 réunions en 2015 ; bon nombre de réunions en 2016. Nous avons traité cas par cas. Nous avons essayé de trouver des recettes complémentaires. On n'a pas attendu qu'un philosophe nous dise de chercher des recettes complémentaires. Sinon, cela se saurait. Nous avons cherché des recettes complémentaires là où il y en avait. Nous avons diminué des dépenses, non pas de façon égalitaire pour tous, mais après [avoir] analysé évidemment les situations individuelles, pour arriver à ce résultat. Ce résultat est collectif. On ne peut pas que rêver sans en avoir les moyens. Parce que, sinon, nous mettons la collectivité dans une situation catastrophique. Moi, j'adore rêver. J'adore évidemment faire des propositions, dire : « On ne va pas augmenter les impôts, on va faire plein de choses. » Tout le monde aimera le faire, mais il faut en avoir les moyens. Nous sommes avant tout responsables. Mais c'était gentiment que je le [disais]. Mais c'était important aussi de le signaler.

M. le Président

Et Philippe va conclure son propos, pour ne pas transformer le rêve en cauchemar.

Philippe TRIMAILLE

Je vais répondre tout aussi gentiment et avec philosophie. Je remercie Lara d'avoir parfaitement résumé ce que je pense, effectivement, c'est-à-dire que notre politique a eu pour ligne directrice de

faire des économies. Mais, pour moi, ce n'est pas ce qui peut suffire à faire une politique départementale. C'est seulement ce que je dis. Maintenant qu'on a une situation qui est assainie, alors, projetons-nous dans l'avenir. On a déjà commencé. Je suis d'accord avec ce que tu as dit, Raphaël. Mais allons plus loin en allant chercher des moyens supplémentaires, comme je l'ai indiqué tout à l'heure pour faire encore mieux pour nos concitoyens et notre territoire. Mais je pense qu'au fond, on est tous d'accord là-dessus.

M. le Président

Bien. On conclut maintenant, sinon le débat va encore se prolonger alors qu'on est d'accord sur l'essentiel. Je vais proposer à Fabienne de lire le rapport.

Fabienne ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2017, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- constate l'excédent de fonctionnement cumulé 2016 d'un montant de 28 911 239,32 €,
- constate le solde d'investissement cumulé 2016 d'un montant de 14 262 641,33 €,
- affecte l'excédent de fonctionnement à la réserve d'investissement pour 23 M€ (nature 1068) et le solde, soit 5 911 239,32 €, en excédent de fonctionnement reporté (nature 002),
- affecte le solde d'investissement cumulé d'un montant de 14 262 641,33 € en excédent d'investissement reporté (nature 001),
- arrête le volume budgétaire de la DM1 à 23 476 981,42 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 770 177 344,42 €,
- arrête le volume budgétaire de la DM1 à 1 289 977,16 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 726 160,16€,
- procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- abroge la délibération CG 2016-2-4-1 du 18 mars 2016 concernant l'adoption du règlement financier sur la partie 2 traitant des financements départementaux,
- approuve en conséquence la partie 2 du règlement financier tel que présenté en annexe.

M. le Président

Merci. Merci à Lara et tous les services pour ce travail sur les finances. On passe à la Troisième Commission. Alain GRAPPE.

Alain GRAPPE

Merci, M. le Président. J'ai deux rapports aujourd'hui – on en a parlé déjà tout à l'heure – concernant les termes de la convention qui fixent les modalités de participation de la Communauté d'agglomération du Grand Belfort au financement du réaménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels de la ville de Belfort et le port autonome de Strasbourg pour la livraison des pièces industrielles de General Electric, comme tout le monde le sait, de 500 tonnes. C'est une imputation de dépenses de 515 568 € TTC sur le budget A111, et pour une recette de 343 712 € hors taxes. Je lis en même temps la délibération, puisque Lucien MULLER n'est pas là aujourd'hui.

REAMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE ROUTIER EMPRUNTE PAR LES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS ENTRE LA VILLE DE BELFORT ET LE PORT AUTONOME DE STRASBOURG POUR LA LIVRAISON DES PIECES INDUSTRIELLES DE 500 TONNES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au réaménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels entre la ville de Belfort et le port autonome de Strasbourg pour la livraison des pièces industrielles de 500 tonnes, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve les termes de la convention, jointe en annexe, qui fixe les modalités de participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort au financement du réaménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels entre la Ville de BELFORT et le Port Autonome de STRASBOURG pour la livraison des pièces industrielles de 500 tonnes ;
- Autorise le Président à signer cette convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort ;
- Décide d'imputer la dépense de 515 568 € TTC à notre budget au Programme A111, chapitre 21, fonction 621, nature 2151 ;
- Décide d'imputer la recette de 343 712 € HT à notre budget au Programme A111, chapitre 13, fonction 621, nature 1324 pour le remboursement de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Alain GRAPPE

Le deuxième rapport concerne aussi une convention sur la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre le Département et les communes du Haut-Rhin. C'est un sujet qui a été longuement débattu en Troisième Commission. Cette convention particulière sur la base du modèle type avec les communes intéressées, qui manifestent leur accord sur le contenu de ce document et abrogent en conséquence les délibérations précédentes. Et donc la délibération.

ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'entretien des routes départementales en traverse d'agglomération, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve les termes de la convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération, entre le Département et les communes du Haut-Rhin, jointe en annexe 1,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer chaque convention particulière, sur la base du modèle type, avec les communes intéressées qui manifesteront leur accord sur le contenu de ce document,
- Abroge, en conséquence, la délibération n° CG-2013-4-3-1 du 18 octobre 2013 relative à la précédente convention type pour l'entretien des routes départementales en traverse d'agglomération.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Deux abstentions, celles de Martine DIETRICH et de Yves HEMEDINGER. Merci Alain. On poursuit avec Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, Président. Le Département poursuit sa politique d'investissement en faveur des EHPAD du département sous contrainte budgétaire forte. Il vous est notamment proposé dans cette délibération de confirmer l'engagement pris antérieurement pour les résidences médicalisées du canton vert et d'acter le caractère prioritaire pour l'attribution d'une subvention des projets des EHPAD de Turckheim, Soultzmatt, Dannemarie et Saint-Marie-aux-Mines/Sainte-Croix-aux-Mines. Ces établissements font l'objet d'avis défavorables de la Commission de sécurité, ou leurs projets ont d'ores et déjà bénéficié d'une subvention de la CNSA, accordée au regard de celle attendue du Département. Compte tenu des possibilités financières du Département qui viennent d'être évoquées largement et de la priorité accordée aux collèges et aux routes, il vous est proposé de prolonger le moratoire sur les subventions des autres établissements jusqu'en 2018. Ceci concerne dix projets, tout en laissant la possibilité aux gestionnaires de poursuivre leurs études.

M. le Président

Des questions ? Des oppositions ? Non, le rapport. Le rapporteur, qui est Karine.

Karine PAGLIARULO**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux subventions d'investissement aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Porte à 6 ans la durée de versement des subventions d'investissement aux EHPAD d'un montant supérieur à 100 000 €, à raison d'un sixième par an, pour les subventions qui ont été attribuées et notifiées aux porteurs de projets depuis le 22 juillet 2015 et pour les subventions qui seront attribuées et notifiées à compter du 1^{er} juillet 2017,
- Fixe la durée de validité des subventions d'investissement aux EHPAD à 6 ans à compter de leur notification,
- Par dérogation à la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-4-1 du 18 mars 2016, applique aux Résidences Médicalisées du Canton Vert, le critère de subvention de 30 % du coût de l'opération dans la limite de 70 000 € HT à la place en vertu de l'engagement du Département,
- Acte du caractère prioritaire pour l'attribution d'une subvention d'investissement pour les projets des Résidences Médicalisées du Canton Vert et des EHPAD de TURCKHEIM, SOULTZMATT, DANNEMARIE et SAINTE MARIE AUX MINES/SAINTE CROIX AUX MINES,
- précise que ces subventions seront soumises au vote ultérieurement,
- Prolonge le moratoire jusque fin 2018 pour les autres projets d'investissement des EHPAD.

M. le Président

Merci. Merci Alain. Des oppositions ? Des abstentions ? On n'est pas obligé, formellement, au niveau de la jurisprudence là-dessus, de voter. Après, c'est pour éviter une protestation. Cela peut être une approbation tacite. Il n'y a personne qui est contre ? On poursuit avec la Commission du patrimoine immobilier, avec Rémy.

Rémy WITH

Je vais vous faire plaisir, M. le Président. C'est une communication. Ce n'est pas un rapport. Vous n'aurez pas besoin de voter. Donc, il s'agit de la communication relative aux transactions immobilières réalisées en 2016, communication obligatoire fixée par la loi. Juste pour vous dire que les acquisitions, 36 655 € pour les différents bouts de voirie et les ENS (espaces naturels sensibles), et puis les ventes, 1 114 000 €, dont le plus gros morceau, c'était la Sous-préfecture de Guebwiller, avec d'autres patrimoines. Du côté des locations, ce sont 6 290 € que nous avons souscrits et 7 992 € en recettes pour des locations que nous avons données.

M. le Président

Des questions ? Simplement, rectifier l'avant-dernière ligne : locaux pris à bail ; un « s » à la place du « x ». Voilà. Donc, c'est Bernadette qui va lire la délibération.

Bernadette GROFF**COMMUNICATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2016**

Le Conseil départemental Approuve le rapport de communication relatif au bilan des transactions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2016, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- donne acte au Président de la communication relative au bilan des transactions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2016, conformément aux diverses décisions prises par l'Assemblée (cf. tableau ci-annexé), à savoir :

Montant des acquisitions :	36 655,88 €
----------------------------	-------------

Montant des ventes :	1 114 835,34 €
----------------------	----------------

- donne acte au Président de la communication relative à l'exercice, pendant l'année 2016, de la délégation accordée par l'Assemblée en séance du 2 avril 2015 en matière immobilière, pour les décisions de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée inférieure ou égale à 3 mois ou d'une valeur locative d'un montant inférieur ou égal à 500 € par mois (cf. tableau ci-annexé), à savoir :

Locaux pris à bail dans le cadre de la délégation :	6 290 €
---	---------

Locaux donnés à bail dans le cadre de la délégation :	7 992 €.
---	----------

M. le Président

Merci. On donne acte et on poursuit avec la Sixième Commission. Michel HABIG.

Michel HABIG

Merci, M. le Président. Quelques ajustements budgétaires pour notre régie de production d'énergie électrique. Vous verrez, c'est plutôt dans le détail par rapport à des facturations et puis aussi à des commandements de paiement d'impôts sur les sociétés, ainsi que de prévoir les acomptes, ainsi que, en dépenses et en recettes, sur un montant de 13 362 €, sur l'ensemble de ces titres. Voilà.

Simplement, peut-être deux, trois mots sur ces régies de production électrique. Quatre turbines tournent et rapportent environ 13 000 € par mois, donc 150 000 € par an. Une turbine est encore à l'arrêt, car EDF ne nous a pas fait encore part des contrats signés. Donc, cela commence à bien faire. Je pense que, si, dans quinze jours... Il nous faudra peut-être entamer d'autres négociations un peu plus musclées avec EDF. Deux nouvelles turbines en chantier sur le canal, opérationnelles dans trois mois. Et une turbine prévue sur le barrage de Kruth-Wildenstein. En 2018, si tout va bien, les recettes seront de 250 000 € par an et nous produirons 2,5 GW en ce qui concerne la consommation énergétique de l'ensemble des voitures de service de notre collectivité. Voilà.

M. le Président

Voilà. Je donne la parole au rapporteur, Annick.

Annick LUTENBACHER

DECISION MODIFICATIVE N° 1, BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1, budget annexe de la Régie départementale de Production d'Énergie électrique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- adopte les inscriptions modificatives du budget, selon le schéma suivant :

Libellé	Chap.	Nature	Prog	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Dépenses imprévues	022	022	3703	4 000 €	
Impôts sur les bénéfices	69	695	3703	9 000 €	
Autres	75	7588	3706	10 €	
Titres annulés	67	673	3706	10 €	
Produits exceptionnels	77	7718	3706	638 €	
Intérêts moratoires	67	6711	3706	1 000 €	
Entretien biens immobiliers	011	61 528 €	3706		13 362 €

- arrête le volume budgétaire de la DM1 2017 à 648 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget 2017 à 1 588 635,76 €,
- constate l'excédent de fonctionnement cumulé inscrit à l'exercice 2016 d'un montant de 47 392.50 €,
- affecte définitivement à la section de fonctionnement, en recettes, un montant de 22 807 € (nature 002) ainsi qu'un montant de 24 585.50 € en recettes d'investissement (nature 1068),
- constate le solde d'exécution cumulé 2016 d'un montant de 1 236 292.26 € et de l'affecter définitivement en recettes d'investissement (nature 001),
- prend acte que le SPIC a puisé dans les dépenses imprévues une somme de 5 000 € pour couvrir l'appel à paiement de l'impôt sur les sociétés de 2016 et le premier acompte au titre de l'impôt sur les sociétés de 2017.

M. le Président

Merci Annick. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Adopté. On passe à Brigitte, avec la Septième Commission.

Brigitte KLINKERT

Trois rapports qui couvrent l'ensemble de notre politique culturelle et qui illustrent la nécessaire adaptation de celle-ci, à la fois aux contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité, mais aussi aux enjeux actuels, pour d'une part favoriser l'engagement de nos concitoyens en faveur des territoires, de notre patrimoine et de la culture, mais aussi pour rapprocher nos publics prioritaires parmi lesquels figurent au premier rang les collégiens, et enfin répondre aux enjeux de la mise à disposition des données publiques.

Le premier rapport concerne le dispositif des veilleurs de château, que nous avons lancé l'année dernière. Vous savez que nous avons constitué un noyau de 18 veilleurs bénévoles qui assurent une veille sanitaire sur les châteaux du Haut-Rhin. Ils assurent un rôle de vigie pour les propriétaires, et ce rapport permet d'encadrer juridiquement ce dispositif.

Le deuxième rapport porte sur la reproduction et la réutilisation de données des archives. Vous savez que l'ouverture des données publiques et leur diffusion [doivent] être à présent totalement gratuites. Il s'agit de l'*open data*. Et ce rapport propose ainsi d'adopter le principe de la gratuité de la réutilisation des informations qui sont détenues dans nos archives, sauf bien sûr pour ce qui concerne les frais payants de reproduction.

Je souhaiterais dire un petit mot à ce sujet, puisque j'ai assisté mardi, au titre de l'ADF mais aussi du Département, au Conseil national des archives de France, présidé par Jean-Louis DEBRÉ. Comme nous sommes en train, au niveau de notre Département, de réfléchir – cela a été dit tout à l'heure – à un lieu de stockage pour nos archives départementales, il faut savoir qu'aujourd'hui, un lecteur accueilli dans une salle de lecture des archives correspond à 140 internautes qui accèdent aux données disponibles sur le portail national FranceArchives. Donc, un lecteur en salle, pendant ce temps, il y a 140 internautes qui accèdent au site des archives de France. Très vite, nous allons vous proposer la signature d'une convention pour intégrer ce portail national, qui vient d'être lancé et qui connaît un trafic de 106 000 visiteurs par mois, soit plus d'un million d'internautes sur une année. Une autre information importante et qui concerne les archives : il nous a été présenté mardi le mémorial des Poilus, qui est un mémorial virtuel qui permet de retrouver toutes les informations qui concernent les

Poilus, donc les soldats de la Grande Guerre. À l'occasion de cette réunion du Conseil national des archives, j'ai rappelé que les Alsaciens, même s'ils ont combattu sous uniforme allemand, doivent aussi figurer sur ce mémorial virtuel. Cette demande a été prise en compte.

Troisième et dernier rapport, qui vise à renforcer les liens entre la culture et les collégiens. Nous vous proposons de valider le principe d'appel à projets sur les pratiques amateurs en collège. Ce rapport est en fait la traduction des résultats de l'audit des politiques culturelles que nous avons menées. Nous souhaitons en effet favoriser la rencontre entre les collégiens, les artistes, les œuvres et le patrimoine. C'est pour accompagner les collégiens pour devenir les citoyens de demain.

Voilà ce que je souhaitais dire. Et je propose maintenant à Raphaël SCHELLENBERGER de nous présenter pour la dernière fois les rapports de la Commission culture et patrimoine.

Raphaël SCHELLENBERGER

DISPOSITIF DES VEILLEURS DE CHATEAUX DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au dispositif des veilleurs de châteaux du Haut-Rhin, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve le dispositif des Veilleurs de châteaux du Haut-Rhin tel que présenté en annexe 1 ;
- Adopte la Charte relative aux Veilleurs de châteaux (annexe 2) ;
- Approuve le document d'information au Maître d'Ouvrage (annexe 3) ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif.

M. le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Raphaël SCHELLENBERGER

REPRODUCTION ET REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES DETENUES PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la reproduction et à la réutilisation des informations publiques détenus par les archives départementales du Haut-Rhin, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- abroge la délibération n° CG-2011-5-7-6 du 7 décembre 2011 portant définition des règles applicables en matière de reproduction et de réutilisation des informations publiques détenues par les Archives départementales du Haut-Rhin,
- vote le principe de la gratuité de réutilisation des informations publiques détenues par le Service des Archives départementales du Haut-Rhin,
- décide de soumettre toutes les réutilisations des informations précitées à la souscription, par la personne intéressée, d'une licence gratuite, qui sera disponible sur demande et sur le portail Internet des Archives départementales, et conforme à la licence ouverte de réutilisation d'informations publiques prévue à l'article D 323-2-1-1 du code des relations entre le public et l'administration, dont le modèle est joint en annexe 4,
- adopte le nouveau règlement général relatif à la reproduction et à la réutilisation des informations publiques détenues par le service des Archives Départementales du Haut- Rhin, joint en annexe 1 et les formulaires-types de demande d'autorisation de reproduction et de réutilisation d'informations publiques (annexes 2 et 5),
- approuve la grille de tarification fixant les tarifs applicables à la reproduction des documents administratifs détenus aux Archives Départementales (annexe 3). Les recettes seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes des Archives départementales,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tout acte et à prendre toutes décisions afférentes à la reproduction et à la réutilisation des informations publiques détenues par les Archives Départementales du Haut-Rhin en application des dispositions du code des relations entre le public et l'administration et des décisions qui précèdent.

M. le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Raphaël SCHELLENBERGER

APPELS A PROJETS PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS EN COLLEGE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux appels à projets artistiques et culturels en collèges, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- approuve le principe des appels à projets artistiques et culturels en collèges,

- donne délégation à la Commission permanente pour la détermination des modalités de mise en œuvre du dispositif à compter de l'année scolaire 2018/2019, pour toutes ses modifications, ainsi que pour son suivi,
- approuve à titre transitoire pour l'année scolaire 2017/2018 le subventionnement de projets déjà déposés, et qui entrent dans l'esprit du dispositif, étant précisé que les animations retenues feront l'objet d'un rapport en Commission permanente.

M. le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. On passe à la Dixième Commission. Fatima étant excusée, c'est Patricia BOHN qui va nous présenter les rapports.

Patricia BOHN

M. le Président, donc nous avons deux rapports. Le premier concerne la convention individuelle de financement d'un mineur en MECS, FAE, lieu de vie et d'accueil en département et autre support éducatif. Donc, le Département compte, au 1^{er} février 2017, 1 668 mineurs confiés à sa responsabilité dans le cadre d'une mesure judiciaire de placement ou en raison des décisions administratives actées en accord avec les titulaires de l'autorité parentale. Afin de sécuriser juridiquement les différentes prises en charge, d'harmoniser les documents existants, il vous est proposé de valider le projet de convention type en annexe du présent rapport. Cette convention ne génère pas de dépense dans le budget. Donc, la délibération.

CONVENTION INDIVIDUELLE DE FINANCEMENT D'UN MINEUR EN MECS, FAE, LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL HORS DEPARTEMENT ET AUTRES SUPPORTS EDUCATIFS

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la convention individuelle de financement d'un mineur en MECS, FAE, lieu de vie et d'accueil hors département et autres supports éducatifs, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve la convention individuelle de financement type d'un accueil d'un mineur en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer d'Action Educative (FAE), Lieu de vie et d'accueil hors département ou autres supports éducatifs, jointe en annexe ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, sur cette base, les conventions particulières à intervenir avec les structures.

M. le Président

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté.

Patricia BOHN

Le deuxième rapport concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2016 de la Cité de l'enfance. On vous demande d'approuver le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 867 742,25 €, d'affecter ce résultat à hauteur de 385 000 € en recettes de fonctionnement, 158 000 € à l'investissement, 59 742,25 € à la réserve de compensation des déficits d'exploitation et 265 000 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement nature 10 687, d'approuver le résultat d'investissement d'un montant de 746 977,16 €, et de reporter ce résultat au budget d'investissement de l'exercice 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA CITE DE L'ENFANCE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 de la cité de l'enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 867 742,25 €,
- Affecte ce résultat à hauteur de 385 000,00 € en recettes de fonctionnement (dans le 002), 158 000,00 € à l'investissement (nature 10682), 59 742,25 € à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686) et 265 000 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement (nature 10687),
- Approuve le résultat d'investissement d'un montant de 746 977,16 €,
- Reporte ce résultat au budget d'investissement de l'exercice 2017 (nature 001).

M. le Président

Opposition ? Abstention ?

Brigitte KLINKERT

Juste une remarque, M. le Président, chers collègues. Nous avons hier, avec quelques collègues, réunion du Conseil de surveillance de la Cité de l'enfance. Vous savez que la Cité de l'enfance accueille 75 enfants et, comme chaque année à cette période, la Cité de l'enfance – et les autres établissements du même type – connaît une suractivité importante. Donc, il y a une vraie tension. Malgré celle-ci, il faut dire que les équipes restent mobilisées, et je voudrais en profiter pour saluer leur travail et dire que les personnels de la Cité de l'enfance s'illustrent également, et malgré cette tension, par un vrai dynamisme, avec plusieurs projets en cours, comme la création d'un service de suivi renforcé à domicile, cela en réponse à des besoins des enfants et des familles, et également un beau projet d'atelier foot en lien avec un club de foot-salle de Colmar. Je voulais un petit peu mettre en lumière ces équipes qui effectuent un travail pas facile et leur donner un grand coup de chapeau. Je pense que vous serez d'accord pour vous associer à moi dans ce sens.

M. le Président

Très bien. Des questions ? Des observations ? Donc le rapport a été adopté. Daniel, on poursuit avec la modification des critères d'éligibilité aux projets... Des projets au fonds de soutien aux initiatives transfrontalières.

Daniel ADRIAN

Merci Président. Chers collègues, ce rapport concerne tout simplement une modification des critères d'éligibilité des projets à notre fonds de soutien aux initiatives transfrontalières. Voilà. Ce n'est pas plus que cela. Nous l'avons acté dans notre réunion du 25 novembre 2016 au niveau de la Commission.

M. le Président

D'accord. Pascale.

Pascale SCHMIDIGER**MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS AU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve les critères d'éligibilité révisés des projets au Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières, joints en annexe à la présente délibération.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On poursuit avec Pierre BIHL pour la Douzième Commission.

Pierre BIHL

On poursuit et on termine, Président. Quatre rapports présentés par la Douzième Commission. Premier rapport, où il nous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental qui a eu lieu le vendredi 17 mars.

Le deuxième rapport porte sur le règlement intérieur de la commission d'appels d'offres. Donc, il nous est proposé d'approuver le règlement intérieur de cette commission, de la commission interne des marchés à procédure adaptée, et de la commission de délégation de services publics.

Le troisième rapport porte sur les ressources humaines. Il a pour objet d'approuver la création et la suppression d'un certain nombre d'emplois afin de permettre la réorganisation de la direction de l'immobilier et de la logistique, ainsi que la création d'un emploi pour la mission coordination, contrôle et lutte contre la fraude au RSA – donc, on renforce les effectifs –, d'autoriser, en cas d'échec de la procédure statutaire, le recrutement d'agents contractuels pour un certain nombre d'emplois inscrits au tableau des emplois, et enfin d'approuver la mise en œuvre, au sein de la collectivité, d'une

phase expérimentale du télétravail, pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017 – ce sont en gros une centaine d'agents qui pourront bénéficier de cette expérimentation.

Nous terminons par une communication, qui concerne le rapport d'activité de l'année 2016, que notre Président a déjà commenté lors de ses propos introductifs. Tu l'as évoqué. Ce rapport illustre bien sûr la diversité et la pertinence des nombreuses missions de notre collectivité. Il se décline cette année à travers cinq grandes thématiques : l'attractivité et l'aménagement de notre territoire ; les territoires et leurs infrastructures ; la solidarité ; l'éducation, la culture et le sport ; l'administration générale et des ressources. Ce rapport d'activité sera consultable en ligne dans une semaine. Et, bien entendu, on remercie l'ensemble de nos services qui ont participé à l'élaboration... Je pense notamment à Alexis CLUR, qui nous l'avait envoyé pour le faire valider. L'ensemble de nos services qui ont participé à la conception et à la réalisation de ce rapport d'activité. Je propose à Fabienne de nous lire les délibérations.

M. le Président

Avant, il y a Alain qui a demandé la parole.

Alain COUCHOT

Oui, je trouve l'expérimentation du télétravail tout à fait intéressante. Quels sont les services qui sont concernés par cette expérimentation ?

Alain GRAPPE

Tu trouveras le détail dans le rapport, Alain, mais en deux mots, il y a effectivement un certain nombre de critères qui ont été retenus. Celui qui me vient à l'esprit tout de suite, c'est que nous ne souhaitons pas, dans un premier temps, que les cadres, le personnel encadrant, entrent dans cette expérimentation, parce que nous avons estimé qu'un cadre encadrant, sa place est plutôt à la tête de son équipe. Donc, ce sont essentiellement, dans un premier temps, les agents qui, à la limite... dont la fonction et l'emploi [permettent] ce travail à distance. Mais tu as dans le dossier tous les critères, que tu retrouveras sans problème.

M. le Président

C'est [aux pages] 3 et 4 du rapport. Tu as toute la liste. Fabienne, pour la lecture des rapports, successivement.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 17 MARS 2017.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 17 mars 2017 joint en annexe à la présente délibération.

M. le Président

Donc, le premier : adoption du procès-verbal. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté.

Fabienne ORLANDI

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DE LA COMMISSION INTERNE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au règlement intérieur de la commission d'appels d'offres, de la commission interne des marchés à procédure adaptée et de la commission de délégation de service public, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Interne des Marchés à Procédure Adaptée et de la Commission de Délégation de Service Public, règlement joint en annexe à la présente délibération,
- Donne délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour le suivi et les modifications du règlement intérieur.

M. le Président

Deuxième point : le règlement intérieur de la commission d'appels d'offres. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Il est adopté. Ensuite.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe II, ci-jointe ;

- Approuve la mise en œuvre au sein de la collectivité d'une phase expérimentale du télétravail pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017, selon les modalités exposées dans l'annexe III ci-jointe.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

M. le Président

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Il est adopté.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative au rapport d'activités des services de l'année 2016

M. le Président

Acte étant donné, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est 15 heures et 49 minutes. La séance publique s'achève. Ce que je vous propose, c'est qu'on fasse une petite photo. BECHT a déjà disparu. S'il peut revenir, on va faire une petite photo de groupe, si vous en êtes d'accord, avec les deux collègues qui vont nous quitter et pour qui c'est la dernière séance. Théoriquement. S'il y a un recours, vous serez de nouveau là. Il y a la CP encore, mais après, on va oublier. Quelqu'un est allé chercher Olivier ou pas ? Ce que je vous propose : si vous pouviez, le public, juste vous décaler à droite, on va le faire dans les sièges là, debout.

La séance est levée.

Séance plénière extraordinaire
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 01 septembre 2017

La séance est ouverte.

Michel HABIG

J'invite tous mes collègues à prendre place. J'ouvre cette séance, qui doit nous permettre d'élire notre nouveau Président. Je voudrais vous saluer toutes et tous : l'ensemble de mes collègues, le public, nos collaborateurs et en particulier notre Directeur des Services. Je voudrais également demander à notre secrétaire de séance, notre benjamin, de me rejoindre. Je lui donne tout de suite la parole pour procéder à l'appel. Par là même, nous installerons notre nouveau collègue, Marc MUNCK.

Il est procédé à l'appel.

Merci. Je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons délibérer valablement.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues,

Mesdames et Messieurs les remplaçants,

Mesdames, Messieurs,

C'est en ma qualité de doyen d'âge de notre assemblée, que j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance publique consacrée notamment à l'élection du nouvel exécutif départemental.

Avant toute chose, je tiens à souhaiter la plus cordiale bienvenue à Marc MUNCK, nouveau conseiller départemental du canton de RIXHEIM, qui remplace Olivier BECHT, brillamment élu député en juin dernier.

J'en profite aussi pour saluer la présence parmi nous, notamment de :

- Monsieur Bruno FUCHS, député de la 6ème circonscription,
- Madame Catherine TROENDLE et Monsieur René DANESI, sénateurs du Haut-Rhin,
- Monsieur Constant GOERG, ancien Président du Conseil Général,
- Monsieur le Colonel René CELLIER, directeur du SDIS.

En fait, j'ai déjà assumé cette fonction de "doyen" lors de la première séance de notre mandature, en avril 2015.

Je vous avais alors exprimé cette sensation bizarre que ça faisait, de devenir le membre le plus âgé d'une assemblée qu'on a intégrée à la quarantaine. Et voilà donc qu'il me faut affronter ce "traumatisme" une seconde fois ! Avec une grande fierté, cependant, je vous l'avoue.

Comme vous le savez, la loi du 14 février 2014 interdit désormais le cumul d'un mandat de parlementaire avec une fonction d'exécutif local.

C'est en vertu de cette loi que Eric STRAUMANN a été conduit à démissionner de la présidence de notre Conseil départemental, suite à sa réélection en qualité de député de la 1ère circonscription du Haut-Rhin.

Permettez-moi de profiter très brièvement de mon statut de "patriarce" pour le remercier, au nom de nous tous, pour son engagement et son action à la tête de cette assemblée durant les deux dernières années.

Qu'il soit rassuré, son nom restera à jamais gravé dans les livres d'Histoire, en tant que premier Président du "Conseil départemental du Haut-Rhin", de surcroît composé de façon paritaire.

Je crois pouvoir dire que nous avons fait du bon boulot tous ensemble, surtout au regard du contexte institutionnel et budgétaire qui se présentait à nous. Nos réflexions, nos travaux, nos décisions ont fait avancer le Haut-Rhin sur la bonne voie.

En tout état de cause, cette période aura permis aux nouveaux élus de prendre leurs repères et aux anciens, de réinterroger leurs pratiques, voire même certaines de leurs convictions.

Tout cela fait qu'aujourd'hui, nous constituons une assemblée qui est forte d'un important socle de valeurs communes et de méthodes de travail partagées.

Voilà un beau gage d'efficacité pour celui ou celle qui sera, dans quelques minutes, élu(e) à la présidence de notre Conseil départemental. Et qui en aura bien besoin, car les attentes et les besoins de nos concitoyens semblent croître au fur et à mesure que nos moyens se réduisent.

Je lui souhaite par avance pleine réussite dans sa fonction et lui garantis d'emblée, notre engagement sincère et déterminé à ses côtés.

Je vous remercie de votre attention et vous propose sans plus attendre, de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour de cette séance : l'élection du nouveau Président du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Applaudissements.

Y a-t-il un ou des candidats ? Rémy WITH a demandé la parole.

Rémy WITH

Ce ne sera un scoop pour personne. Cet été, les conseillères et les conseillers départementaux de notre Assemblée se sont réunis pour préparer la succession d'Eric STRAUMANN. J'ai donc l'honneur et le plaisir, au nom de mes collègues membres de l'intergroupe, de proposer la candidature de Mme Brigitte KLINKERT.

Michel HABIG

Merci. Y aurait-il d'autres candidatures ? Non. Avant de passer au déroulé du vote, il me faut lire les dispositions électorales suivantes. « Le Conseil départemental ne peut délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard. La réunion peut alors avoir lieu sans condition de quorum. Le Président est élu

à la majorité absolue des membres du Conseil départemental [c'est-à-dire dix-huit]. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait acte de candidature pour être élu Président. »

Mme KLINKERT est candidate à la présidence de notre Conseil départemental. Il n'y a pas d'autre candidat. Nous pouvons donc procéder au vote.

Je demande au secrétaire de faire l'appel des membres du Conseil, qui iront procéder à leur devoir derrière ces paravents.

Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote.

Michel HABIG et Raphaël SCHELLENBERGER procèdent au dépouillement du scrutin.

Michel HABIG

Je proclame élue Mme Brigitte KLINKERT, avec toutes nos félicitations (33 voix et 1 abstention)

Applaudissements.

Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin

Chers collègues, je suis vraiment très touchée, émue également par cette si grande confiance, cette confiance unanime que vous me faites. Je vous en remercie très vivement. La loi ne m'autorise pas à m'exprimer à cet instant. Je le ferai donc plus tard, et nous allons poursuivre immédiatement l'ordre du jour.

Il convient à présent de déterminer la composition de la Commission permanente. Je dois pour cela vous rappeler les dispositions des articles L 3122-4 et L 3122-5 du Code général des collectivités territoriales. Les règles applicables sont les suivantes.

La Commission permanente est composée du Président du Conseil départemental – de la Présidente, si vous permettez –, de quatre à quinze Vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30% de l'effectif du Conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Aussitôt après l'élection du Président – ou de la Présidente –, et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre de Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Je vais donc vous soumettre ma proposition de composition de la Commission permanente aux voix. Outre la Présidente, membre de droit, je vous propose dix sièges de Vice-présidents et vingt-trois sièges d'autres membres, ce qui signifie donc que, comme précédemment, l'ensemble des collègues seraient membres de la Commission permanente. Le vote s'effectue à main levée, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Qui est pour cette composition ? Levez la main. Je vous remercie. Il n'y a pas de vote contre ni d'abstention ? Parfait. Nous sommes donc tous membres de la Commission permanente.

Je me tourne vers les services parce que tout cela est très réglementé. Nous allons donc à présent procéder à l'élection des membres de la Commission permanente. C'est bien cela ? J'ai là également un certain nombre de textes à vous lire.

Chaque Conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, même incomplète, mais nul ne peut figurer sur plus d'une liste. Afin de garantir la parité, chacune des listes devra présenter alternativement un candidat de chaque sexe. Le sexe du candidat en tête de liste est sans lien avec le sexe du Président élu. Les dix premiers noms de la liste sont les Vice-présidents.

Nous devons, dans un moment, en vertu de la loi, faire une suspension de séance d'une heure. Et si, à l'expiration du délai d'une heure, une seule liste complète de candidats a été déposée, les différents sièges de la Commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste. A savoir que les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de la liste, puis les autres membres de la Commission permanente. Si plusieurs listes sont déposées dans le délai d'une heure qui nous est imparti, il sera alors procédé à l'élection des membres de la Commission permanente au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Une première heure de suspension de séance réglementaire d'une durée d'une heure est intangible. Je vais donc devoir l'ordonner, comme le disent les textes. Au cours de cette heure, les listes de candidats aux postes de membres de la Commission permanente devront être déposées sur le bureau de la Présidente. Sachez que, passé ce délai d'une heure, qui sera une heure stricte à la minute près, les candidatures ne seront plus recevables.

Chers collègues, il est 9h29. La séance est suspendue. Elle reprendra à 10h29. Des salles sont mises à la disposition des collègues pour permettre la composition des listes. Du café est également prévu pour les personnes qui sont en attente. Rendez-vous à 10h29 précises pour la reprise de la séance. Je vous remercie.

La séance est suspendue.

La séance est reprise.

Mme la Présidente

Chers collègues, il est 10h29, nous reprenons donc notre séance après exactement une heure de suspension. Je peux vous annoncer qu'une seule liste complète de candidats a été déposée pour la composition de la Commission permanente. Elle va tout de suite vous être distribuée pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Comme une seule liste a été déposée sur le bureau de l'Assemblée, il en résulte que les différents sièges de la Commission permanente sont pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de la liste, puis les autres membres de la Commission permanente.

Je pense que tout le monde a la liste en main. Je vais vous en donner lecture :

- Rémy WITH, premier Vice-président ;
- Josiane MELEN-VETTER, deuxième Vice-présidente ;

- Michel HABIG, troisième Vice-président ;
- Bernadette GROFF, Vice-présidente ;
- Pierre BIHL, Vice-président ;
- Lara MILLION, Vice-présidente ;
- Alain GRAPPE, Vice-président ;
- Pascale SCHMIDIGER, Vice-présidente ;
- Max DELMOND, Vice-président ;
- Karine PAGLIARULO, Vice-présidente.

Les membres qui suivent sont donc les Conseillers départementaux qui constituent, nous le disions tout à l'heure, les membres de la Commission permanente :

- Daniel ADRIAN ;
- Patricia BOHN ;
- Alain COUCHOT ;
- Martine DIETRICH ;
- Vincent HAGENBACH ;
- Sabine DREXLER ;
- Yves HEMEDINGER ;
- Emilie HELDERLÉ ;
- Nicolas JANDER ;
- Fatima JENN ;
- Lucien MULLER ;
- Annick LUTENBACHER ;
- Marc MUNCK ;
- Monique MARTIN ;
- Raphaël SCHELLENBERGER ;
- Betty MULLER ;

- Eric STRAUMANN ;
- Fabienne ORLANDI ;
- Marc SCHITTLY ;
- Catherine RAPP ;
- Philippe TRIMAILLE ;
- Marie-France VALLAT ;
- Pierre VOGT.

Voilà donc la liste de la Commission permanente. Nous avons, comme la fois précédente, maintenu un ordre alphabétique, ce qui est le plus simple.

Une fois que j'ai donné lecture de cette liste, comme il n'y en a qu'une, elle est donc adoptée. Il n'y a pas de vote plus formel à effectuer. La Commission permanente est donc installée.

A présent, mes chers collègues, j'ai le droit de m'adresser à vous, et je souhaite me lever pour le faire, parce que c'est un moment, pour moi, très important.

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de tout cœur de la confiance que vous venez de me témoigner en me portant à la présidence de notre Conseil départemental.

J'en suis d'autant plus touchée, qu'à travers ce choix, le Haut-Rhin fait désormais partie de la petite dizaine de départements qui ont décidé de placer une femme à leur tête.

Vous pouvez en être convaincus, je mettrai toute ma détermination et toute mon énergie au service du Haut-Rhin, de ses territoires et de ses habitants.

Je sais que je ne serai pas seule pour affronter les défis à venir. Je suis entourée d'une belle équipe d'élus, volontaires et compétents, avec lesquels je partage bon nombre d'engagements, d'ambitions et de priorités.

Nous sommes tous unis par une volonté très forte : Celle de construire ensemble le Haut-Rhin de demain.

Nous le ferons avec rigueur et efficacité, mais aussi avec tout l'esprit d'ouverture et d'innovation requis pour surmonter les défis qui se présenteront à nous, en particulier ceux liés à nos contraintes budgétaires.

Oui, nous partageons la foi en un département fort de ses atouts et fier de son identité. Un département dont nous connaissons chaque parcelle de territoire et chaque acteur, qu'il soit public ou privé, économique ou associatif.

Oui, nous croyons en un département dynamique, solidaire et proche des attentes de ses concitoyens. Une collectivité porteuse des valeurs de la République, résolument ancrée dans le Rhin Supérieur et profondément enracinée dans sa région historique, l'Alsace.

Cette foi, c'est celle qui nous a amenés à nous présenter aux dernières élections, alors qu'on annonçait pourtant la mort prochaine des départements.

Mais cette foi, c'est aussi celle que nous avons pu acquérir au fil des travaux menés lors des deux dernières années, sous la conduite d'Eric STRAUMANN.

Au nom de nous tous, je tiens publiquement à rendre hommage à la pertinence et à la qualité de sa gestion. Merci à toi, cher Eric.

Oui, je suis fier d'assurer cette succession. Avec vous, je poursuivrai les démarches engagées pour l'indispensable stabilisation des finances départementales, toujours dans le respect du contribuable. Avec vous, je continuerai également à veiller à l'adaptation constante de nos politiques et à la modernisation de notre administration.

Concernant cette dernière, je tiens à saluer le dévouement et la compétence de nos cadres et collaborateurs. Fortement mobilisés par notre Directeur Général des Services, Philippe JAMET, à qui j'accorde toute ma confiance, ils seront l'un des gages de notre réussite.

Nos agents restent les premiers garants du service public de qualité et de proximité que nous, élus, souhaitons mettre en œuvre pour nos administrés et usagers.

Forts de ces solides fondations financières et humaines, nous allons pouvoir mener, chers collègues, les nouvelles actions qui s'inscrivent dans notre « feuille de route vers 2021 ».

L'emploi doit constituer la première de nos priorités. Malgré la petite embellie récemment constatée dans le Haut-Rhin, les chiffres du chômage en Alsace restent extrêmement alarmants - 155.000 chômeurs toutes catégories confondues - et continuent d'ailleurs de croître.

Cette problématique de l'emploi est transversale à toutes nos compétences. Nous devons constamment évaluer et réinterroger nos décisions en référence à cet objectif fondamental. Nous pourrions alors jouer un rôle moteur dans ce domaine.

Seront évidemment concernées en premier lieu, nos politiques en faveur de l'insertion professionnelle. Mais également, par exemple, nos interventions en faveur du bénévolat et du multilinguisme qui sont autant de facteurs d'employabilité pour nos concitoyens.

Une attention toute particulière sera également accordée à notre jeunesse. Nous avons une ardente obligation, celle de lui faire bénéficier de tous les moyens nécessaires à son épanouissement et au développement de sa conscience citoyenne.

Il faudra mettre en place une vraie stratégie de réussite éducative qui passera par l'équipement de nos collèges, mais aussi par une mise en convergence de nos politiques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Nos jeunes le méritent. L'Alsace aussi...

D'autres initiatives nous permettront bien entendu de rester des acteurs déterminés et engagés en matière de développement durable, d'aménagement équilibré de nos territoires, et surtout de solidarité qui sera toujours au cœur de notre mission.

Parmi nos ambitions communes, il y a aussi la nécessité impérieuse de rendre à l'Alsace, sa capacité à être maîtresse de son destin. C'est en lui ménageant la possibilité de s'ouvrir sur le monde et de valoriser tous ses atouts, que nous permettrons à notre région de retrouver sa prospérité.

Mon histoire personnelle, mon parcours politique, mes expériences professionnelles ont forgé en moi, une conviction très profonde : Quand l'Alsace pourra jouer pleinement son rôle au cœur de l'espace tri-national, elle deviendra un atout majeur pour le développement économique de la France.

D'ici 2021, il faudra tout mettre en œuvre, en concertation avec les parlementaires et en collaboration étroite avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, pour convaincre le Gouvernement de cette opportunité.

En obtenant de sa part, le droit pour l'Alsace d'expérimenter une nouvelle organisation politique, c'est un pari « gagnant-gagnant » pour l'Alsace et pour la France qui se réalisera.

Dans cette perspective, nous accélérerons le rapprochement de nos politiques avec celles de nos voisins bas-rhinois. Nous serons également très actifs à l'égard de deux facteurs essentiels du développement de notre région, à savoir la coopération transfrontalière et le bilinguisme.

Nous le savons, chers collègues, il nous faudra une détermination de tous les instants. Que ce soit pour défendre l'Alsace, pour affronter les futurs défis budgétaires, ou pour promouvoir les valeurs de solidarité et de citoyenneté au sein de notre société.

Ceci est d'autant plus vrai que nous ne serons jamais vraiment à l'abri de telle ou telle initiative gouvernementale qui impactera nos finances. Les récentes décisions sur les contrats aidés sont là pour nous le rappeler.

Cette nouvelle aventure sera forcément exaltante. Et j'y suis prête. Car comme mon grand-père, Joseph REY, qui a siégé au Conseil général du Haut-Rhin de 1945 à 1982, j'ai en moi la force de mes valeurs et de mes convictions. Et comme le disait Simone Veil, « je ne suis pas de ceux et de celles qui redoutent l'avenir ».

Vous non plus, chers collègues, j'en suis convaincue. Nous serons donc, ensemble, à la hauteur de nos responsabilités et des attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance et vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour de cette réunion.

Chers collègues, j'ai à présent à demander aux Conseillers départementaux de déposer sur le bureau de l'Assemblée les déclarations formelles de constitution des groupes politiques. J'ai, sous les yeux, la déclaration du groupe Unis pour le Haut-Rhin, avec la liste des membres du groupe. Et je vois que Nicolas JANDER m'apporte la liste du groupe UDI et Indépendants. Je vous remercie, chers collègues.

A présent, et avant de passer à l'ordre du jour, des collègues souhaitent-ils intervenir ?

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci. Madame la Présidente, chers collègues. Nous venons de déposer sur votre bureau la constitution du groupe Unis pour le Haut-Rhin. Et c'est au nom de ce groupe que je tiens à vous adresser, Madame la Présidente, nos sincères et chaleureuses félicitations. Votre élection à la tête de notre Assemblée est la reconnaissance de votre engagement de longue date pour notre territoire. C'est la reconnaissance de vos qualités. Nous apprécions chez vous à la fois votre disponibilité, votre écoute et votre sens du consensus. Mais nous avons également besoin, pour notre collectivité, de votre engagement, de votre capacité à mener, à animer, à décider et à tracer un cap exigeant dans cette période de trouble pour les collectivités locales. Toutes ces qualités, nous les reconnaissons en vous. C'est pourquoi le groupe Unis pour le Haut-Rhin sera votre majorité au sein de cette Assemblée.

Nous serons la majorité de la continuité, celle de l'action engagée avec nous par votre prédécesseur, Eric STRAUMANN. Une action courageuse, qui a pris en main, en deux ans et demi, de nombreux sujets, et dont certains portent déjà des effets remarquables sur notre territoire. Nous sommes fiers d'avoir pris, avec lui, certaines décisions parfois difficiles, de les avoir expliquées, portées et défendues. Nous serons fiers d'en faire autant avec vous.

Nous serons une majorité exigeante, rigoureuse et responsable.

Exigeante, car notre territoire le mérite. La décision publique n'est pas une chose à prendre à la légère, vous le savez, et nous serons vigilants à toujours garder à l'esprit l'intérêt des Haut-Rhinois et l'intérêt de nos territoires. Soyez aussi exigeante avec nous que nous le serons avec vous, car c'est par notre travail que nous avancerons. Notre groupe sera, pour vous, l'espace du débat, de confrontations d'idées, dans lequel on fera toujours améliorer les décisions que nous prendrons pour l'avenir de notre département.

Nous serons une majorité rigoureuse, car la gestion publique doit impérativement répondre de cette rigueur. Pas seulement parce que les temps financiers sont difficiles, mais parce que, toujours, dans le Haut-Rhin, un euro collecté auprès des Haut-Rhinois doit leur être utile.

Responsable, car nous ne nous défilons pas face à ses responsabilités. Certaines décisions sont parfois difficiles à prendre parce qu'elles sont exigeantes. Nous les prendrons avec vous et nous les défendrons avec vous dans nos cantons, pour toujours mettre en avant leur cohérence.

Nous serons également une majorité politique, libre de tout carcan, et qui n'oubliera pas sa capacité à s'indigner pour faire bouger les lignes. Nous l'avons démontré depuis deux ans avec Eric STRAUMANN : nous n'avons pas peur de dire ce que nous pensons et de le mettre en action. Cela a été le courage de notre décision sur le RSA, tellement décriée et qui, pourtant, aujourd'hui, commence à porter ses fruits et à faire ses preuves. Nous ne perdrons pas cette capacité à s'indigner face à certaines choses qui motivent l'action publique. Cette indignation qui naît de cette incompréhension d'une société qui produit, dans le Haut-Rhin, 9% de chômage et 18 000 bénéficiaires du RSA, mais qui, en même temps, pour de nombreuses entreprises, et notamment en ce moment, pour les viticulteurs, leur pose des difficultés à trouver des saisonniers pour les vendanges. Voilà les choses que nous ne comprenons pas, voilà les choses que nous n'acceptons pas, et voilà les choses que nous voulons changer avec vous.

Nous serons également, à vos côtés, une majorité politique. Nous comptons sur vous pour porter notre conviction sincère que notre travail, celui des collectivités, est utile pour notre territoire et utile pour la France. Nous croyons, comme vous, qu'il n'est pas forcément nécessaire de faire les mêmes

choix partout en France, mais qu'il faut, partout en France, faire des choix cohérents et ambitieux. Nous croyons en la décentralisation et en sa capacité innovatrice, y compris pour l'organisation institutionnelle. Nous serons donc avec vous pour lutter contre la baisse drastique des moyens des collectivités qui, depuis 5 ans déjà, sont les seules à faire des efforts de gestion et à produire de réelles économies.

Enfin, nous serons, avec vous, une majorité ambitieuse, innovante et engagée. Notre ambition, nous la puisons dans nos cantons de nos territoires de notre Alsace. Cette ambition de voir notre territoire reconnu pour ses spécificités, ses qualités, sa beauté tout simplement. Cette ambition, nous la partageons avec vous. Cette ambition, nous voulons la rendre concrète dans les choix que nous ferons ensemble. Ces choix, nous les voulons innovants, car l'Alsace a toujours su innover. Sa position au cœur de l'Europe que vous défendez est une chance inouïe de rencontres, d'échanges et de créativité. Cette créativité et cette capacité à bouger les lignes, nous voulons les mettre au service de nos choix politiques pour qu'ils facilitent toujours la liberté des initiatives et des énergies sur notre territoire.

Enfin, avec vous, et à l'image de votre parcours, nous serons une majorité engagée.

Madame la Présidente, chère Brigitte, en mon nom et en celui de mes collègues du groupe Unis pour le Haut-Rhin, je vous souhaite un mandat plein de succès, car ce succès sera le nôtre et surtout celui de notre si chère Alsace.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher Raphaël. Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

Merci Madame la Présidente. Au nom du groupe UDI et Indépendants, je tiens à féliciter chaleureusement Brigitte KLINKERT pour son élection à la présidence de notre Département. C'est, pour Brigitte, la suite logique et méritée d'un beau parcours politique – elle l'a évoqué à l'instant –, parcours politique entamé lorsque le principe de la parité n'était pas encore entré dans les mœurs de notre vie politique. Oui, elle peut être, aujourd'hui, légitimement fière, comme elle vient de le dire, et je tenais à assurer que nous sommes également fiers pour elle. Et je connais quelqu'un qui, dans l'assistance est discrètement, aussi, fier de sa sœur. Je ne le citerai pas, il se reconnaîtra.

Non, chère Brigitte KLINKERT, vous ne serez pas seule pour conduire notre Département, et vous le savez. Nous serons des partenaires actifs et loyaux de notre majorité départementale, comme nous l'avons été aux côtés d'Eric STRAUMANN depuis deux ans et demi. Je remercie Brigitte KLINKERT, je vous remercie, chère Présidente, pour la confiance que vous nous témoignez. Et j'en profite pour me féliciter de la place de deuxième Vice-présidente qui a été accordée – j'allais dire à l'unanimité et par acclamations – à notre collègue Josiane MEHLEN. J'en profite également pour féliciter Max DELMOND, puisqu'il devient Vice-président en reconnaissance de son engagement. Et je félicite également Bernadette GROFF qui, je crois, deviendra Présidente d'une Commission – mais là, je crois que j'anticipe quelque peu, je pense toutefois qu'elle ne m'en voudra pas. Nous devons, ensemble, trouver des solutions, trouver les moyens de nos ambitions pour le département, plutôt qu'adapter nos ambitions à nos moyens, dans un contexte national – comme cela a été dit par Raphaël SCHELLENBERGER tout à l'heure – de restriction des dotations de l'Etat aux collectivités.

Nous serons, au groupe UDI et Indépendants, particulièrement attentifs et vigilants à ce qu'aucun territoire de notre territoire ne soit oublié. Pour cela, nous savons que nous pouvons compter sur la loyauté, sur l'énergie de Brigitte KLINKERT comme sur la loyauté et l'énergie de l'ensemble de nos collègues.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher Nicolas. Marie-France VALLAT a demandé la parole. Marie-France.

Marie-France VALLAT

Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je voudrais vous féliciter très sincèrement pour cette brillante élection. Je vous fais confiance, car je connais votre engagement pour notre département. Une femme à la tête de notre collectivité est pour moi une réelle avancée démocratique, et je veux saluer cette avancée. Permettez-moi de rappeler que celle-ci n'est possible que grâce à la loi de mai 2013, que vous avez rappelée, relative à l'élection des Conseils départementaux, qui instaura l'élection de binômes, et à la loi sur le non-cumul des mandats de février 2014, comme vous l'avez rappelé. Sans loi, malheureusement, il faut bien le reconnaître, la parité n'avancera pas. Dans notre Conseil, si la parité est bien respectée pour les vice-présidences, comme il se doit, les présidences de commissions seront encore assurées majoritairement par des hommes (neuf sur douze) : des marges de progrès sont donc encore tout à fait possibles, largement possibles. Je réaffirme ici ma volonté de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des élus de l'Assemblée, dans l'intérêt du canton de Wittenheim qui nous a élus, Pierre VOGT et moi-même, et de l'ensemble des habitants du département, dans ma position singulière au sein de la collectivité, et avec mes valeurs.

Défendre les valeurs d'humanité, d'égalité, de solidarité et de fraternité – qui restent des valeurs essentielles de la société dans laquelle je souhaite que nous puissions vivre – reste un objectif affiché pour ma part.

Votre feuille de route, Madame la Présidente, contient ces valeurs que je viens d'énoncer. L'avenir nous dira si ces termes recouvrent la même réalité pour vous et pour moi, et si les réponses apportées par notre collectivité contribuent à construire une vie digne pour l'ensemble des habitants de notre département. Je suis bien consciente des limites budgétaires de notre collectivité. Il n'en reste pas moins que je souhaiterais que, au-delà de l'analyse budgétaire des situations dans le cadre des compétences qui sont les nôtres et des politiques menées par le Conseil départemental, nous ajoutions systématiquement un critère d'évaluation du service rendu qui tienne compte de l'impact humain. J'entends l'importance accordée au bénévolat, qui inspirera les politiques que vous souhaitez mener. Je me suis déjà exprimée à ce sujet lorsqu'il s'agit des bénéficiaires du RSA. Permettez-moi simplement de rappeler à la fois la crise générale que subit le bénévolat dans le monde associatif et l'évolution de notre société. Le chemin sera long pour réconcilier l'économie et le social. L'emploi est l'une de vos priorités. Et l'exercice de compétences du Conseil départemental peut constituer le levier pour les emplois. Je ne peux qu'adhérer à cette démarche.

Faire de la politique autrement est un usage que je pratique depuis mon entrée en politique il y a seize ans. Je ne me reconnais pas dans l'image que les médias renvoient bien souvent des hommes et des

femmes politiques. En particulier, je ne me reconnais pas dans l'image du Conseiller départemental qui participe à quelques réunions par an, comme j'ai pu le lire dans la presse suite à l'interview d'un élu départemental. Elle ne correspond pas à l'engagement que je vis depuis le mois d'avril 2015. L'information devient alors de la désinformation de nos concitoyens, et je le regrette profondément. C'est jeter du discrédit sur l'engagement et tout le travail des élus de nos collectivités. La prise de décision nécessite une connaissance des politiques menées et la participation régulière aux nombreuses commissions qui sont organisées, sans compter la présence sur le terrain et la participation à de nombreuses instances partenaires.

L'avenir de l'Alsace m'intéresse de toute évidence, et je resterai particulièrement attentive à l'évolution de la situation.

Pour conclure, je voudrais dire que je compte sur vous, avec votre légitimité et votre autorité, pour que les actions de notre collectivité prennent sens pour tous, dans la proximité, sur l'ensemble des territoires de notre département. Vous pouvez compter sur moi pour la défense de notre département.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci à toi, Marie-France.

J'ai d'autres interventions, mais, comme vous n'êtes pas aux places habituelles, je vais donner la parole un peu au hasard. En face de moi, c'est Bernadette GROFF.

Bernadette GROFF

Merci Madame la Présidente. De façon un peu plus souple, allais-je dire, je voudrais juste préciser que nous sommes bien sûr tous et toutes fiers de notre Présidente, mais qu'elle a la chance d'avoir deux hommes fiers d'elle : pas seulement son grand frère, mais également son époux, également présent ici.

Rires.

Mme la Présidente

Merci pour lui, Bernadette.

Martine a demandé la parole.

Martine DIETRICH

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues. Je tiens tout d'abord à féliciter Brigitte pour son élection à la tête du Conseil départemental du Haut-Rhin et à lui souhaiter bon courage dans la tâche qui l'attend. Le travail d'une assemblée d'un Conseil départemental se construit avec des élus politiques combattifs et déterminés, mais également sur des solidarités et des équilibres territoriaux.

A cet égard, je forme le vœu que la nouvelle direction du CD 68 soit pleinement mobilisée aux côtés des élus des territoires non représentés en vice-présidence. Je pense à Colmar, Colmar Agglomération, au canton que je représente. Je me pose la question : où est l'équité territoriale, en voyant l'attribution des postes de Vice-présidence, c'est-à-dire trois pour Mulhouse et Mulhouse Agglomération (m2A), deux pour le canton de Guebwiller et deux pour le canton de Saint-Louis, soit sept postes sur les dix postes ? Il est dommage que la répartition géographique ne soit pas respectée. Je le regrette. Ma candidature garantissait, entre autres, cette équité territoriale.

Deux choses doivent nous rassembler, et cela au-delà des quelques calculs électoraux présents et futurs : la défense et la protection des personnes les plus fragiles, le développement de notre territoire dans toutes [s]es composantes complexes. Adjointe au Maire d'Ingersheim, je serai attentive à ce que les politiques départementales initiées par le nouvel exécutif ainsi que les arbitrages ne concourent à marginaliser certains territoires, dont celui du canton de Colmar 1 pour lequel je suis élue et pour lequel les habitants m'ont accordé leur confiance.

Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci Martine. Je prends acte de ta déclaration, et rappelle simplement que la Présidente du Conseil départemental est de Colmar.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Ce n'est pas le cas

Nous allons poursuivre notre ordre du jour. Il s'agit à présent du rapport concernant les délégations du Conseil départemental à la Commission permanente.

Le rapport que vous avez tous sous les yeux a pour objet de donner délégation à la Commission permanente dans un certain nombre de domaines. Vous m'éviterez peut-être d'avoir à vous lire l'ensemble des domaines puisque vous les avez sous les yeux.

Ce rapport appelle-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons le mettre aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Tentative d'intervention dans le public de Monsieur Henri GOETSCHY, ancien Président du Département du Haut-Rhin (inaudible).

Il n'y a pas d'intervention du public pendant la séance, cher Président. Ce n'est juste pas possible, vous le savez. Non, ce n'est pas possible, le public n'a pas le droit à la parole. A la fin de la séance, tout à l'heure, mais pas pendant la séance, désolée. C'est contraire à la loi.

Nous passons au rapport suivant, qui sont les délégations du Conseil départemental au Président – pardon, à la Présidente du Conseil départemental. Là aussi, vous avez le rapport sous les yeux. Appelle-t-il des observations ? Votes contre ? Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

Nous arrivons à la constitution des Commissions du Conseil départemental. Après avoir déterminé la composition de la Commission permanente et élu les membres de celle-ci, le Conseil départemental forme ses commissions et procède à la désignation de [leurs] membres. On est en train de vous déposer la liste proposée pour les Commissions. Conformément au Code général des collectivités territoriales, après détermination de la Commission permanente, nous formons nos Commissions et

nous procédons à la désignation des membres, après en avoir fixé le nombre, les intitulés et les compétences sectorielles. Nous désignons ensuite le Président, les Vice-présidents rapporteurs et membres de chacune des Commissions.

Nous avons, comme les années passées, gardé douze Commissions, et à peu près le même périmètre que jusqu'à présent. Je me permets de vous donner lecture de ces Commissions et des propositions pour les Présidents et Vice-présidents rapporteurs de Commissions.

- 1^{ère} Commission : Finances et Budget. Présidente de la Commission : Lara MILLION ; Vice-présidente rapporteure générale du Budget : Fabienne ORLANDI.
- 2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Tourisme. Président de Commission : Nicolas JANDER ; Vice-président rapporteur : Yves HEMEDINGER.
- 3^{ème} Commission : Routes, Voirie et Infrastructures. Président de Commission : Alain GRAPPE ; Vice-président rapporteur : Lucien MULLER.
- 4^{ème} Commission : Solidarités et Autonomie. Président de Commission : Alain COUCHOT ; Vice-présidente rapporteure : Karine PAGLIARULO.
- 5^{ème} Commission : Patrimoine immobilier, Actions et Territoires. Président de Commission : Rémy WITH ; Vice-présidente rapporteure : Monique MARTIN.
- 6^{ème} Commission : Agriculture, Environnement et Cadre de vie. Président de Commission : Michel HABIG ; Vice-présidente rapporteure : Annick LUTENBACHER.
- 7^{ème} Commission : Culture et Patrimoine. Présidente de la Commission : Bernadette GROFF ; Vice-président rapporteur : Raphaël SCHELLENBERGER.
- 8^{ème} Commission : Education et Jeunesse. Président de Commission : Pierre VOGT ; Vice-présidente rapporteure : Bernadette GROFF.
- 9^{ème} Commission : Sport et Vie associative. Président de Commission : Marc SCHITTLY ; Vice-présidente rapporteure : Emilie HELDERLÉ.
- 10^{ème} Commission : Solidarité, Famille, Insertion et Logement. Présidente de Commission : Fatima JENN ; Vice-présidente rapporteure : Patricia BOHN.
- 11^{ème} Commission : Actions, Relations internationales et Promotion du bilinguisme. Président de Commission : Daniel ADRIAN ; Vice-présidente rapporteure : Pascale SCHMIDIGER.
- 12^{ème} Commission : Administration générale et Ressources humaines. Président de Commission : Pierre BIHL ; Vice-présidente rapporteure : Fabienne ORLANDI.

Y a-t-il des questions ? Des observations ? Président GOETSCHY, ce sera après la séance. Je vous remercie.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter sur ce rapport. Qui est pour ? Parce que c'est important, je vous propose de voter dans ce sens. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie. J'en profite pour féliciter les Présidents et Vice-présidents de Commissions. Nous

avons du travail devant nous. Je vous remercie pour votre engagement aux côtés de la Présidente et des Vice-présidents.

Les services vont à présent faire circuler une liste pour permettre à chacune et chacun d'entre vous de s'inscrire dans les Commissions. Vous le savez, à part notre nouveau collègue, Marc MUNCK, on peut assister à toutes les Commissions, mais, formellement, on est généralement membre d'une, deux, voire trois Commissions. Le bon équilibre me semble être trois Commissions. La liste circule.

Nous passons au rapport suivant. Il s'agit de l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres, du Jury de Concours et de la Commission de Délégation de Service Public. Vous avez également le rapport sous les yeux. On vous transmet à l'instant la liste des membres de ces instances, sachant qu'il y a eu un minimum de changements dans ces instances. Je laisse distribuer la liste.

Nous vous proposons, pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres et à la Commission Interne des Marchés à procédure adaptée :

- En tant que titulaires : Michel HABIG, Lara MILLION, Pierre VOGT, Patricia BOHN, Fabienne ORLANDI ;
- En tant que suppléants : Marie-France VALLAT, Betty MULLER, Pierre BIHL, Marc MUNCK, Eric STRAUMANN.

Nous vous proposons par ailleurs, pour siéger en tant que membres du Jury de Concours, la même liste :

- En tant que titulaires : Michel HABIG, Lara MILLION, Pierre VOGT, Patricia BOHN, Fabienne ORLANDI ;
- En tant que suppléants : Marie-France VALLAT, Betty MULLER, Pierre BIHL, Marc MUNCK, Eric STRAUMANN.

Enfin, nous avons à élire les membres au sein de la Commission de Délégation de Service Public. Il s'agit de la même liste :

- En tant que titulaires : Michel HABIG, Lara MILLION, Pierre VOGT, Patricia BOHN, Fabienne ORLANDI ;
- En tant que suppléants : Marie-France VALLAT, Betty MULLER, Pierre BIHL, Marc MUNCK, Eric STRAUMANN.

Je vous propose, s'il n'y a pas de questions, de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

Le rapport suivant concerne la désignation des représentants du Conseil départemental au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Parmi les vingt-deux sièges composant le Conseil d'administration du SDIS 68, le Conseil départemental en détient quatorze, dont celui de la présidence. En effet, le Président du Conseil départemental est Président de droit du CASDIS. Il peut, le cas échéant, déléguer cette présidence à un administrateur du CASDIS par arrêté.

Nous vous proposons, pour siéger au sein du CASDIS :

- En tant que membres titulaires – ce sont là quatorze sièges avec obligatoirement la parité : Brigitte KLINKERT, Pierre BIHL, Rémy WITH, Pascale SCHMIDIGER, Annick LUTENBACHER, Betty MULLER, Michel HABIG, Karine PAGLIARULO, Vincent HAGENBACH, Monique MARTIN, Alain GRAPPE, Nicolas JANDER, Lara MILLION, Pierre VOGT ;
- En tant que membres suppléants : Daniel ADRIAN, Raphaël SCHELLENBERGER, Yves HEMEDINGER, Eric STRAUMANN, Marc MUNCK, Philippe TRIMAILLE, Bernadette GROFF, Martine DIETRICH, Lucien MULLER, Emilie HELDERLÉ, Sabine DREXLER, Max DELMOND, Josiane MEHLEN-VETTER, Catherine RAPP.

Des questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette liste ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Parfait. Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé. Y a-t-il, avant la clôture de séance, des interventions ? S'il n'y en a plus, et avant de déclarer close la séance, je vous informe que tous les élus sont immédiatement invités à descendre dans le hall pour la photo de groupe et qu'un apéritif est prévu. Les personnes présentes dans l'assistance sont conviées très volontiers à cet apéritif consistant qui va nous être proposé. Il est tôt, mais mieux vaut terminer de bonne heure : c'est la preuve que tout s'est bien passé.

Je voudrais vous remercier, chers collègues, pour la confiance unanime que vous m'avez manifestée ce matin. Et je souhaite que cet engagement que nous avons pris ce matin tous ensemble, la belle équipe du Département du Haut-Rhin, nous permette, pour les trois années et demi de mandat qu'il nous reste, de porter haut et fort les couleurs de notre département et de renforcer le département du Haut-Rhin.

Je vous remercie. Je vous invite à descendre dans le hall. Ensuite, nous nous retrouvons pour l'apéritif autour du Président GOETSCHY qui, au moment de l'apéritif, pourra s'adresser à nous.

La séance est levée.